



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Agglopolys
Communauté
d'agglomération
de Blois

CONVENTION CADRE « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Veuzain-sur-Loire



ENTRE

Ci-après, les « Collectivités »,

La commune de Veuzain-sur-Loire, représentée par Pierre OLAYA, en sa qualité de maire, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

La Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys, représentée par Christophe DEGRUELLE, en sa qualité de président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du

D'une part,

ET

Ci-après, « l'État »,

L'État, représenté par François PESNEAU, Préfet du Loir-et-Cher.

Ci-après, « le Conseil départemental »,

Le Conseil départemental du Loir-et-Cher, représenté par Philippe GOUET, en sa qualité de président.

Ci-après, « le Conseil régional »,

Le Conseil régional de la Région Centre-Val de Loire, représenté par François BONNEAU, en sa qualité de président,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT.

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Le programme Petites villes de demain constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques. La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

Ce programme doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

La commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, membre de la communauté d'agglomération Blois Agglopolys en Loir-et-Cher, a souhaité s'engager dans le programme Petites villes de demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 9 juillet 2021.

Article 1 - Objet de la convention

Une convention chapeau valant Opération de Revitalisation de Territoire multi-sites de la Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys a été co-signée entre les deux villes, Agglopolys et l'Etat.

Cette convention chapeau est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Emanant de la convention chapeau valant Opération de Revitalisation de Territoire de la Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys, la présente convention définit les ambitions retenues pour le territoire de Veuzain-sur-Loire, le projet de revitalisation, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit du territoire.

Elle précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire

Veuzain-sur-Loire est une commune de 3 452 habitants (Insee, 2019) située en bord de Loire, à l'ouest de Blois, en Loir-et-Cher. Depuis 2012, elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys composée de 43 communes et regroupant plus de 105 000 habitants. Blois en est la ville centre.

A une vingtaine de kilomètres de Blois, Veuzain-sur-Loire rayonne sur un bassin de vie d'environ 10 000 habitants, remplissant des fonctions de centralité essentielles : la commune possède une trentaine de commerces de proximité concentrés dans le centre-bourg, plusieurs établissements scolaires (de 0 à 15 ans), une maison médicale, un EHPAD, des équipements sportifs, des services administratifs (carte d'identité), une gare SNCF, et un parc d'entreprises. La commune constitue un pôle d'emploi relativement important pour les habitants des communes voisines.

Cependant, la commune connaît depuis quelques années des difficultés, caractéristiques des territoires ruraux en cours de dévitalisation. La population était en baisse jusqu'en 2018 (- 41 habitants/an), celle-ci est vieillissante. 26% des habitants sont en effet âgés de 65 ans ou plus. La plupart des logements sont anciens et nécessitent potentiellement des travaux de

rénovation. Malgré un regain d'attractivité généré suite à la rénovation de la place principale, le tissu commerçant reste fragile. La menace du désert médical pèse également sur la commune, avec des médecins proches de la retraite. D'autre part, le territoire présente d'importantes fragilités sociales : entre autres, un taux de chômage élevé (13,5%) et particulièrement inquiétant chez les jeunes (31% chez les hommes de 15-24 ans).

Veuzain-sur-Loire possède une situation géographique privilégiée. La commune se situe entre Amboise et Blois, sur un axe touristique très fréquenté – le Val de Loire – inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. La proximité avec la Loire constitue toutefois une contrainte pour le développement en raison des risques d'inondation. Deux autres cours d'eau, la Cisse et le Cissereau, coupent la commune. Les coteaux, les terres agricoles, les vignobles, les bois et les rottes composent le paysage communal, caractéristique de la vallée de la Cisse.

Les dispositifs existants

Schéma de Cohérence Territoriale (2016) : Le SCoT du Blaisois est arrivé au terme des six années depuis son approbation le 12 juillet 2016. A l'échelle régionale, un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable d'Égalité des Territoires a été approuvé le 4 février 2020, anticipant les objectifs de « zéro artificialisation nette » et, donnant également des objectifs en matière de qualités économiques et sociales, transition énergétique, de territoire à énergie positive, de mobilité durable, de résilience. Le Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise a engagé la révision du SCOT le 22 juin 2022, visant entre autres à maintenir l'ambition forte du SCoT actuel, actualiser le projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en intégrant le périmètre de la communauté de communes de Beauce Val de Loire.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : la communauté d'agglomération Blois Agglopolys a décliné son projet de territoire à travers son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacement (PLUI-HD), approuvé lors du conseil communautaire du 29 novembre 2022.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (2018-2024) : le CRST du Pays des Châteaux couvre trois intercommunalités : Agglopolys, Grand Chambord et Beauce Val de Loire. Négocié entre le Conseil régional et les acteurs locaux, ce contrat précise les modalités de financement régional pour les six prochaines années en matière d'aménagement, de mobilité, d'économie, de transition écologique, de services à la population, etc. Les priorités thématiques régissant le contrat sont le développement de l'économie et de l'emploi, le mieux-être social, le renforcement du maillage urbain et rural et la transition écologique.

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (2021-2026) : signé le 18 octobre 2021, le CRTE de la communauté d'agglomération Blois Agglopolys vise à accélérer la relance et à accompagner les transitions (écologique, démographique, numérique, économique) des 43 communes. Il formalise le financement des projets structurants du territoire pour les six prochaines années. Il intègre par ailleurs des dispositifs tels qu'« Action Cœur de Ville » ou « Petites Villes de Demain ». Le CRTE a une durée de six ans.

Orientations stratégiques : Accueillir les entreprises pour permettre le développement du territoire ; Faciliter la transition énergétique ; Faire de la résilience une démarche positive ; Accompagner les plus fragiles.

Plan Climat Air Energie Territorial (2018-2024) : porté par la communauté d'agglomération Blois Agglopolys et la Ville de Blois, le PCAET est un outil de coordination de la transition énergétique sur le territoire. Il prend la forme d'un plan d'action opérationnel dans le but d'atteindre les objectifs suivants : atténuation des impacts sur le climat par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation au changement climatique pour réduire la vulnérabilité du territoire, lutte contre la précarité énergétique. Le PCAET est mis en place pour une durée de six ans.

Programme d'Intérêt Général (2020-2025) : le PIG couvre le territoire de la communauté d'agglomération Blois Agglopolys (hors périmètre OPAH-RU et ORT). Il vise à améliorer des logements ou des ensembles de logements en apportant des aides complémentaires à celles de l'Anah pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie, de lutte contre l'habitat indigne ou d'adaptation à la perte d'autonomie. Ces aides prennent la forme de subventions destinées aux particuliers.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions

opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention (valant avenant) est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. La convention est évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

Article 2 – Les ambitions du territoire

De par ses vocations complémentaires (économique, résidentielle...), Veuzain-sur-Loire constitue un des quatre pôles relais irriguant le territoire d'Agglopolys. Poursuivant l'objectif de conforter son rôle de centralité à l'échelle du bassin de vie, la commune aspire à un développement réfléchi et équilibré à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale. Le projet de redynamisation, présenté ici, ambitionne d'inverser le processus de dévitalisation du territoire enclenché depuis un peu moins de dix ans.

Veuzain-sur-Loire se veut être une **petite ville de proximité à la campagne, offrant à ses habitants et ses usagers une diversité de services et d'équipements tout en préservant un cadre de vie de qualité**, atout majeur de la commune. Cette stratégie s'appuie sur un diagnostic partagé et co-construit avec les acteurs locaux. Elle constitue la colonne vertébrale du projet de territoire.

L'intervention dans différents champs de l'action publique – transversaux et interdépendants – s'avère nécessaire pour augmenter l'attractivité du territoire et améliorer les conditions de vie de la population. Afin de construire un avenir durable, une attention particulière sera portée à l'adaptation du territoire face aux changements climatiques et à la non-artificialisation des sols. La majeure partie des actions du projet de redynamisation concerne le bâti existant selon une logique de « faire la ville sur la ville ».

Dans la lignée de la stratégie portée par Agglopolys dans le cadre de son projet de territoire *La cité jardin du XXIème siècle* (2020-2025), la commune de Veuzain-sur-Loire désire préserver ses paysages, mettre en valeur ses espaces verts et urbains et favoriser les mobilités douces.

La vision stratégique du territoire se décline en orientations et en un plan d'action pluriannuel. Elle est évolutive et prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent l'impacter. Les orientations stratégiques retenues sont les suivantes :

1. *Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir*
2. *Une commune accessible et sécurisée*
3. *Un habitat amélioré*
4. *Un appareil économique local dynamique et attractif*
5. *Un cadre de vie de qualité*

Article 3 – Les orientations stratégiques

La présente convention fixe les orientations stratégiques portées par le projet de territoire « Petites Villes de Demain » de Veuzain-sur-Loire. Celles-ci ont été définies à partir d'états-des-lieux existants et du diagnostic territorial réalisé à la suite de la signature de la convention d'adhésion Petites Villes de Demain. Elles tiennent compte des axes stratégiques inscrits dans le CRTE de la communauté d'agglomération Blois Agglopolys.

Ces orientations sont déclinées en annexe 1. En cas d'évolution des orientations en cours de programme, elles seront

validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant (voir point suivant).

Orientation 1 | Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir

En tant que pôle relais, Veuzain-sur-Loire compte divers services et équipements permettant de répondre aux besoins des habitants à l'échelle du bassin de vie : des établissements scolaires, des services dédiés à la petite enfance, plusieurs équipements sportifs, une maison médicale, des services publics (C.N.I. par ex.), etc. Mais certains de ces équipements sont aujourd'hui vétustes et nécessitent une rénovation. D'autre part, les évolutions que connaît le territoire soulèvent de nouveaux besoins en matière de services et d'équipements. Il s'agit également de concevoir ces projets en s'inscrivant dans les transitions majeures actuelles : à savoir, environnementale, énergétique et numérique.

Afin de maintenir son rôle de centralité, la commune souhaite offrir des équipements et des services de qualité, proches des usagers, structurants pour le territoire du bassin de vie. Deux logiques sous-tendent cette orientation n°1 : **l'amélioration des équipements existants selon une logique de transition écologique (1.1)** et le **développement de l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins actuels et futurs du bassin de vie (1.2).**

Orientation 2 | Une commune accessible et sécurisée

L'orientation n°2 regroupe trois secteurs de l'action publique permettant d'intervenir sur l'espace public : la voirie, les mobilités et la sécurité. L'objectif est de faire du centre-bourg de Veuzain-sur-Loire un lieu facilement accessible, où chacun et chacune puisse se déplacer en toute sécurité.

L'état des voies publiques ayant été dégradé au fil du temps, la commune a entrepris depuis 2016 un programme pluriannuel de **réfection de la voirie (2.1)**. Plusieurs axes routiers, définis comme prioritaires, sont concernés : la RD58 et la RD1. Le Conseil départemental de Loir-et-Cher constitue à ce titre un partenaire indispensable.

Une partie des habitants et des usagers utilisent un mode actif (le vélo et la marche principalement) pour se déplacer en centre-bourg. La commune bénéficie aussi de sa position géographique, proche du circuit touristique « La Loire à Vélo », lui permettant de capter sur ses routes des touristes cyclistes. Dans le but de favoriser les mobilités douces mais aussi afin de contribuer à l'attractivité touristique de Veuzain-sur-Loire, il est nécessaire de **développer et valoriser les cheminements doux (2.2)**

La qualité du cadre de vie et le bien-être des populations dépendent également de la sécurité. Dans un contexte de montée des incivilités et du sentiment d'insécurité, un autre enjeu fort du territoire constitue la sécurité. La signature d'un contrat de sécurité propre à la commune de Veuzain-sur-Loire (19/11/2021), en partenariat avec les services de gendarmerie, acte la mise en œuvre d'actions concrètes pour **assurer la sécurité et la protection des citoyens et du territoire (2.3)**. Une des actions-phares est le déploiement de la vidéo-protection.

Orientation 3 | Un habitat amélioré

L'amélioration de l'habitat est un des défis majeurs du projet de redynamisation. Le parc de logements de Veuzain-sur-Loire est assez ancien : la moitié des résidences principales ont été construites avant 1970. Ces logements sont susceptibles de nécessiter des travaux de rénovation. Bien que la vacance de logements soit relativement faible, les biens vacants depuis plus de deux ans doivent faire l'objet d'une attention accrue. Parallèlement, un autre enjeu concerne le vieillissement de la population et la nécessité d'offrir des logements adaptés à la perte d'autonomie. En 2018, 26% des habitants de Veuzain-sur-Loire avaient plus de 65 ans et 40% des personnes âgées de 75 ans et plus vivaient seuls, souvent dans de grands logements (T4, T5).

Pour répondre à ces problématiques, la commune souhaite **inciter les propriétaires privés à entreprendre des travaux pour améliorer leur logement**. Un Programme d'Intérêt Général (PIG) existe déjà à l'échelle de la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys. Né en 2020 et pour une durée de cinq ans, il apporte un accompagnement technique

et des aides financières complémentaires à celles de l'Anah pour les particuliers qui souhaitent réaliser différents types de travaux d'amélioration de l'habitat. Trois thématiques sont concernées et couvrent le territoire de Veuzain-sur-Loire : la rénovation énergétique, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou la réhabilitation de logements vétustes et insalubres. Dans le cadre du projet de revitalisation de Veuzain-sur-Loire, il s'agit de conforter ce dispositif en communiquant activement sur son existence, particulièrement auprès des publics-cibles : les propriétaires de logements anciens et/ou vacants, les personnes en situation de précarité, les séniors et les personnes à mobilité réduite. Afin de compléter le spectre d'intervention du PIG d'Agglopolys, une opération de rénovation de façades est envisagée sur un périmètre restreint du centre-bourg de Veuzain-sur-Loire.

Dans la poursuite de cette orientation, la Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys, l'ADIL de Loir-et-Cher, l'Anah, l'UDAP de Loir-et-Cher, le CAUE de Loir-et-Cher et le CIAS du Blaisois sont des partenaires clés.

Orientation 4 | Un appareil économique local dynamique et attractif

Veuzain-sur-Loire possède une offre commerciale diversifiée avec un nombre important de commerces de proximité. Ceux-ci se concentrent principalement en centre-bourg autour de deux pôles : autour de la place de l'Eglise et au niveau du Casino. Le tissu commerçant a été fragilisé par la crise sanitaire, entraînant quelques fermetures. **Protéger et redynamiser le tissu commerçant existant (4.1)** est une priorité. La commune souhaite continuer à soutenir l'activité des commerçants et des artisans, appuyer les animations commerciales et promouvoir le commerce local. Un droit de préemption commercial, instauré en 2018, donne à la commune un outil d'observation du tissu commerçant et un moyen d'intervenir en cas de nécessité.

En raison des contraintes de développement auxquelles doit faire face le territoire (zéro artificialisation, risques d'inondation, manque de foncier...), l'implantation de nouvelles activités économiques est limitée. Quelques locaux d'activité sont inoccupés en centre-bourg, s'expliquant en partie par les caractéristiques de ces locaux (ex : étroitesse, vétusté...), des niveaux de loyer trop importants ou des propriétaires qui ne souhaitent pas louer ou vendre. Le projet de territoire vise ainsi à **favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques (4.2)** en créant les conditions favorables d'installation et en accompagnant les porteurs de projet.

Orientation 5 | Un cadre de vie de qualité

Le cadre de vie est un atout majeur de la commune de Veuzain-sur-Loire. L'objectif est de valoriser les espaces naturels et les paysages qui composent le territoire. L'aménagement du parc de loisirs sera ainsi repensé afin d'**offrir aux habitants et aux usagers un espace de détente et de loisirs** agréable et attractif, à proximité immédiate du centre-bourg. Une réflexion portera également sur la végétalisation du centre-bourg et la valorisation des cours d'eau (Loire, Cisse, Cissereau), en lien toujours avec l'activité touristique du territoire.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.

Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de projet, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action figurant en annexe 3 ; elles ont

vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE de la communauté d'agglomération Blois Agglopolys.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de projet, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Les projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, figurent dans le plan d'action, en annexe 1. Ces projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés lors des comités de pilotage ultérieurs à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Article 5 – Secteurs d'intervention du périmètre ORT à Veuzain-sur-Loire

Le périmètre de l'ORT figure en annexe de la convention chapeau valant ORT de la Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys. Ce périmètre est multisites et couvre une partie du territoire de la commune de Veuzain-sur-Loire : principalement le centre-bourg, l'entrée de ville sud et une partie de Veuves. Les secteurs d'intervention de l'ORT à Veuzain-sur-Loire figurent en annexe 2.

Article 6 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à

apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, la commune de Veuzain-sur-Loire assume son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La commune signataire a recruté un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

La commune signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

7.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chefs de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;
- L'Anah peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase pré-opérationnelle qu'opérationnelle. Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;
- Le Cerema peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre et d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière et d'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;
- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du programme.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont précisées dans chaque fiche action en annexe 3.

7.4. Engagements de la Région

Le Conseil régional Centre Val de Loire accompagne les programmes de revitalisation et dynamisation des centres villes et centres bourgs, notamment via sa politique contractuelle en direction des territoires conduite à l'échelle de grands bassins de vie.

Cette politique est de nature à apporter des leviers aux acteurs locaux pour renforcer leur attractivité en matière commerciale, par des équipements et des services, des espaces publics, des logements

Ainsi, aux côtés de l'Etat, cette politique est mobilisable par les collectivités signataires du présent programme Petites villes de demain, à travers sa contractualisation.

Les territoires et les porteurs de projet, pourront s'appuyer sur l'ingénierie régionale à disposition dans les Espaces Région Centre Val de Loire (en matière de mobilité, d'aménagement du territoire, de formation, d'économie en particulier avec la présence de Dev' Up, réseau technique opérationnel et de conseil) ainsi qu'en sollicitant les agents de développement des territoires en charge de la mise de la politique contractuelle.

Les éventuels montants de subvention régionale indiqués sont indicatifs, tant qu'ils n'ont pas été validés par la Commission Permanente Régionale. Cette dernière est seule compétente pour l'attribution des subventions régionales, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités régionales.

7.5. Engagements du Département

Le Département favorise le développement des territoires inclus dans le périmètre des Petites Villes de Demain, dans le cadre de ses politiques d'aménagement et d'animation existantes.

Le département concourt au développement de l'attractivité et de la qualité de vie des communes :

- en les accompagnant dans leur projet d'aménagement au titre de la dotation de solidarité rurale, de la dotation départementale de développement durable,
- en leur consacrant une politique culturelle et sportive : restauration du patrimoine architectural, animation du réseau de lecture publique, actions en faveur de la programmation du spectacle vivant, soutien aux écoles de musiques, aide à l'éducation artistique, soutien aux équipements sportifs,
- en promouvant le département grâce à l'agence Loir-et-Cher attractivité.

Le département met en œuvre des moyens d'ingénierie territoriale pour faciliter les diagnostics de territoires, la conception ou la réalisation des projets grâce à trois organismes :

- l'agence technique départementale pour l'appui à la conception et à la conduite de projets de restructuration de voiries et d'espaces publics des petites communes,
- le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement pour le conseil en urbanisme, la conception d'aménagements d'espaces publics et la requalification des centres-bourgs ;
- l'observatoire de l'économie et des territoires, qui, par la collecte et la mise en forme des données, peut aider les collectivités à établir des diagnostics de territoires et assurer le suivi d'indicateurs sur le développement des territoires et l'impact de leurs actions à terme.

Le département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département. Le bénéficiaire d'une subvention départementale devra se conformer aux obligations de publicité prévues dans le règlement général d'attribution des subventions adopté le 13 décembre 2021

Le département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

7.6. Engagements de la Communauté d'Agglomération

La communauté d'agglomération de Blois étant compétente en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme, d'équilibre social de l'habitat, la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la gestion de l'eau et de l'assainissement apportera son concours aux actions visées par le programme.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La communauté d'agglomération de Blois s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

7.7. Engagements des autres opérateurs publics

Des opérateurs publics pourront être sollicités ultérieurement à la signature de la présente convention en s'engageant à soutenir de manière prioritaire les actions du programme, compatibles avec leurs politiques et cadres d'intervention.

Ces opérateurs publics s'engageront à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

7.8. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la

mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.9. Maquette financière

La maquette financière pluriannuelle est établie à la signature de la convention cadre.

Elle est mise à jour au fil de l'eau et présentée au comité de projet. La maquette financière annuelle (consolidation au 31 décembre) est adressée chaque année en janvier au préfet de département ainsi qu'à la direction de programme PVD de l'ANCT. Pour la première année, la maquette financière annuelle est adressée à la direction de programme PVD de l'ANCT en même temps que la convention cadre. Cette maquette financière figure en annexe 4.

Article 8 – Gouvernance du programme Petites villes de demain

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.

Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de relance et de transition écologique.

Sont systématiquement invités au comité de projet les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, de l'Anah, du Cerema, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites villes de demain, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins deux fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du programme

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord

partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

Article 10 - Résultats attendus du programme

Les résultats seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Indicateur	Référence	Objectif
Evolution du nombre d'habitants de la commune	3 452 (Insee, 2019)	> +5
Nombre de logements vacants	59 (Lovac, 2021)	55
Nombre de locaux commerciaux vacants	5	3
Nombre d'équipements/services publics créés	-	4
Kilomètres d'itinéraires piétons (sentiers) et cyclables créés ou aménagés	-	A définir
Nombre de travaux subventionnés dans le cadre du PIG (de 2022 à 2025) – à Veuzain-sur-Loire	-	10
Nombre et typologie des commerces	33	37
Nombre de dispositifs de vidéo-protection installés	5	17
Part modale des déplacements doux	5,3% (Insee, 2019)	5,5%
Superficie d'espaces publics désimperméabilisés	-	800 m2
Evolution de la consommation d'électricité annuelle à l'échelle de la commune	17 405 MWh	2%

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Article 11 – Utilisation des logos

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par l'autre Partie sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît (i) qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique de l'autre Partie autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et (ii) qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

La commune est invitée à faire figurer le panneau signalétique Petites villes de demain en entrée de ville.

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux :

- identifiant clairement le lien avec le programme Petites villes de demain : logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne);
- ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financement propres à chaque Partie.

Article 12 – Entrée en vigueur, durée de la convention et publicité

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à fin 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

Article 13 – Evolution et mise à jour du programme

Le programme est évolutif. Le corps de la convention peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

Article 14 - Résiliation du programme

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

Article 15 – Traitement des litiges

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice

administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif d'Orléans à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Versailles.

Signé à Veuzain-sur-Loire le xxx.



LES SIGNATAIRES

Commune de Veuzain-sur-Loire	Communauté d'Agglomération de Blois Agglopolys
Pierre OLAYA Maire	Christophe DEGRUELLE Président
Département de Loir-et-Cher	Etat
Philippe GOUET Président	François PESNEAU Préfet de Loir-et-Cher
Région Centre Val-de-Loire	
François BONNEAU Président	

SOMMAIRE DES ANNEXES

Annexe 1 – Plan d'action

Annexe 2 – Périmètre ORT – Secteur de Veuzain-sur-Loire

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Maquette financière annuelle (année 2023)

Annexe 5 – Bilan financier (année 2022)



Annexe 1

Plan d'action

Orientation 1 – Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir

1.1. Améliorer les équipements existants dans une logique de transition écologique

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Terrain de foot synthétique	Commune de Veuzain-sur-Loire	750 000 €	Etat, CD41, ANS, FFF, ASCO Foot Collège	Engagée	2022
Renouvellement de l'éclairage public*	Commune de Veuzain-sur-Loire	350 000 €	Etat, CR-CVL, Enedis, SIDELC	Engagée	2020-2026
Rénovation du gymnase*	Commune de Veuzain-sur-Loire	450 000 €	Etat, ANS, associations locales	Engagée	2022-2026
Désimperméabilisation de la cour de l'école J. Prévert	Commune de Veuzain-sur-Loire	150 000 €	Etat, CR-SVL, CD41, Agence de l'Eau, école, CAUE41, CDPNE41	En maturation	2025
Réhabilitation du collège J. Crocheton	Conseil départemental de Loir-et-Cher	15 millions €	Etat, commune de Veuzain-sur-Loire, collège	En maturation	2023-2025

*en plusieurs phases (cf. annexe 3 – Fiches actions)

1.2. Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Réhabilitation du Clos des Oiseaux	Commune de Veuzain-sur-Loire	300 000 €	Etat, CR-CVL, CD41	Terminée	2022
Création d'une micro-crèche et d'un Relais Petite Enfance	Commune de Veuzain-sur-Loire	75 000 €	Etat, PMI, CAF	Engagée	2022
Création d'un Espace France Services	Commune de Veuzain-sur-Loire	275 000 €	Etat, CR-CVL, opérateurs publics nationaux	Terminée	2022
Réhabilitation et extension de la maison de santé pluri-professionnelle (MSP)	Commune de Veuzain-sur-Loire	1 millions €	Etat, CR-CVL, CD41, ARS, FMPS-CVL, professionnels de santé	En maturation	2023-2024
Restructuration de la cantine scolaire	Commune de Veuzain-sur-Loire	400 000 €	Etat, écoles, centre de loisirs	A initier	2025

Orientation 2 – Une commune accessible et sécurisée

2.1. Améliorer la circulation et l'accessibilité par la réfection des voiries et trottoirs

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Programme de réfection des voiries et trottoirs*	Commune de Veuzain-sur-Loire Conseil départemental de Loir-et-Cher	600 000 €	Etat, CD41, CA Blois Agglopolys	Engagée	2021-2025

*en plusieurs phases (cf. annexe 3 – Fiches actions)

2.2. Favoriser les déplacements en mode actif tout en s'inscrivant dans une stratégie d'attractivité touristique

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Valorisation des rottes	Commune de Veuzain-sur-Loire	543 €	Relais d'information touristique de Veuzain	Terminée	2022

Création d'une aire de cyclotourisme	Commune de Veuzain-sur-Loire	20 000 €	Pays des Châteaux, CR-CVL	En maturation	2023-2024
Développement des itinéraires cyclables	Commune de Veuzain-sur-Loire	A définir	CR-CVL, CD41, Pays des Châteaux, CA Blois Agglopolys	A initier	A définir

2.3. Assurer la sécurité et la protection des citoyens et du territoire par un partenariat renforcé avec la gendarmerie

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Signature d'un contrat local de sécurité	Commune de Veuzain-sur-Loire Gendarmerie	-	Etat, DGGN, COB de Veuzain-sur-Loire	Terminée	19/11/2021
Développement de la vidéo-protection*	Commune de Veuzain-sur-Loire	80 000 €	Etat, Gendarmerie	Engagée	2022-2025

*en plusieurs phases (cf. annexe 3 – Fiches actions)

Orientation 3 – Un habitat amélioré

3.1. Améliorer l'habitat existant en encourageant les interventions privées

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé	CA Blois Agglopolys	1 923 850 € (coût global à l'échelle du territoire d'Agglopolys)	ANAH, Soliha, ADIL41, commune de Veuzain-sur-Loire, UDAP41	Engagée	2020-2025
Contact des propriétaires de logements vacants	CA Blois Agglopolys / Commune de Veuzain-sur-Loire	-	ADIL41, ANAH, Soliha,	En maturation	2023
Renforcement de l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets d'amélioration de l'habitat	CA Blois Agglopolys / Commune de Veuzain-sur-Loire	-	ADIL41, ANAH, Soliha, CAUE41, CD41, UDAP41	En maturation	2022/2026

Opération de rénovation de façades en centre-bourg	Commune de Veuzain-sur-Loire	A définir	CA Blois Agglopolys, ADIL41, CAUE41, UDAP41	A initier	2024
--	------------------------------	-----------	---	-----------	------

Orientation 4 – Un appareil économique local dynamique et attractif

4.1. Redynamiser le tissu commerçant existant

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Opération « Ticket Commerçant »	Commune de Veuzain-sur-Loire	20 000 €	Commerçants, Banque des Territoires, CIBLER	Engagée	2022

4.2. Favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Création du pôle d'activités Maurice Genevoix	Commune de Veuzain-sur-Loire	698 000 €	Etat, CCI, CMA, CA Blois Agglopolys, CR-CVL, Banque des Territoires (prévisionnel)	Engagée	2023
Création d'une boutique éphémère				En maturation	
Etude sur le devenir de la partie nord du collège J. Crocheton	Commune de Veuzain-sur-Loire	30 000 €	CD41, Banque des Territoires (prévisionnel), UDAP41, CAUE41	A initier	2023

Orientation 5 – Un cadre de vie de qualité

5.1. Offrir un espace de détente et de loisirs

Action	Maitre d'ouvrage	Coût prévisionnel HT	Partenaires	Statut	Année de réalisation
Réaménagement du parc de loisirs*	Commune de Veuzain-sur-Loire	400 000 €	Etat, CR-CVL, CD41, Syndicat mixte du bassin de la Cisse, Cerema, CDPNE41	En maturation	2023-2026

*en plusieurs phases (cf. annexe 3 – Fiches actions)



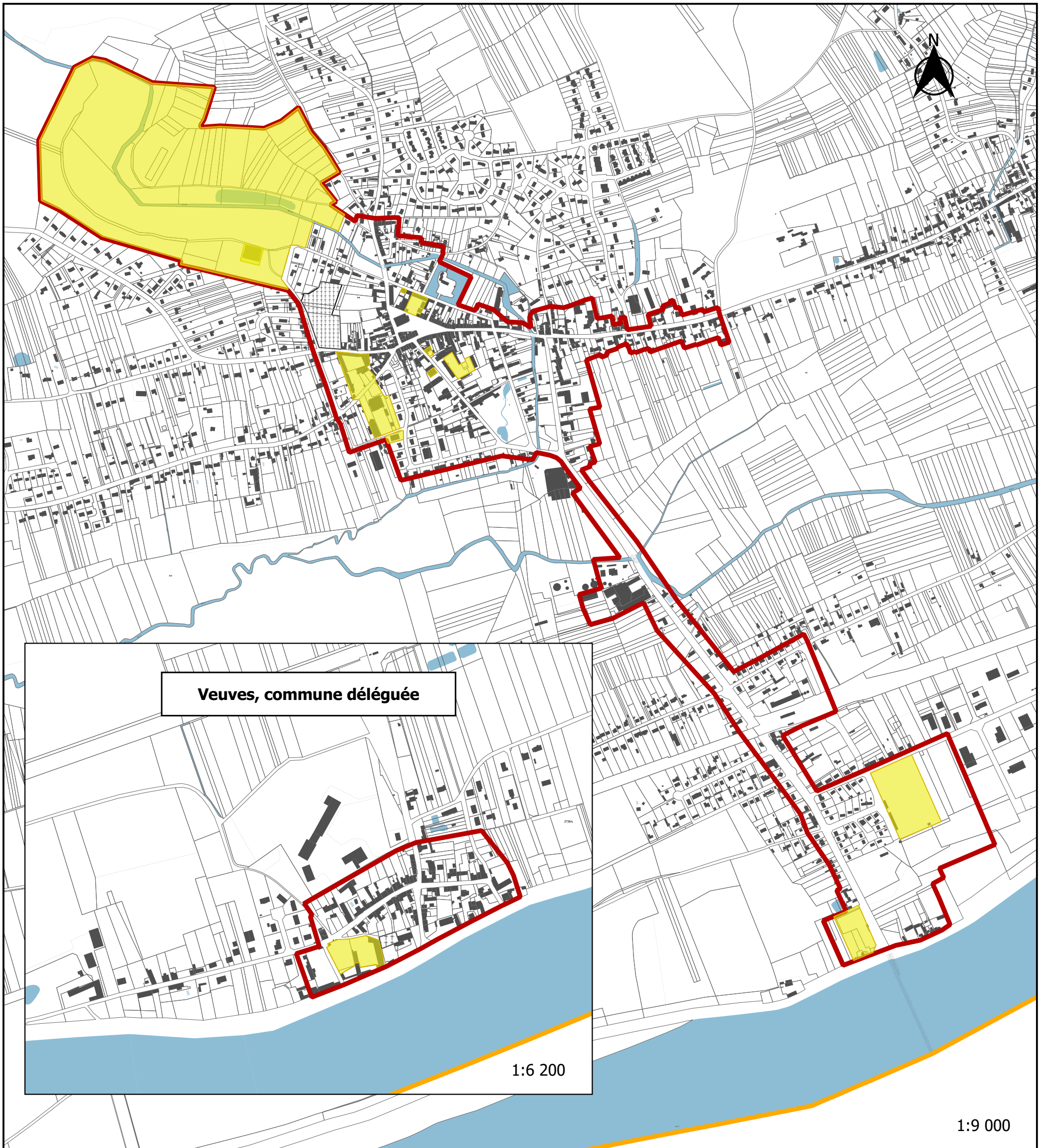
Annexe 2

Secteurs d'intervention (Périmètre ORT)

A Veuzain-sur-Loire

- Les secteurs d'intervention à Veuzain-sur-Loire
- Le secteur nord (A) : le centre-bourg
- Le secteur sud (B) : l'entrée de ville
- Le secteur de Veuves (C) : le cœur de village
- Le zonage du PLUi

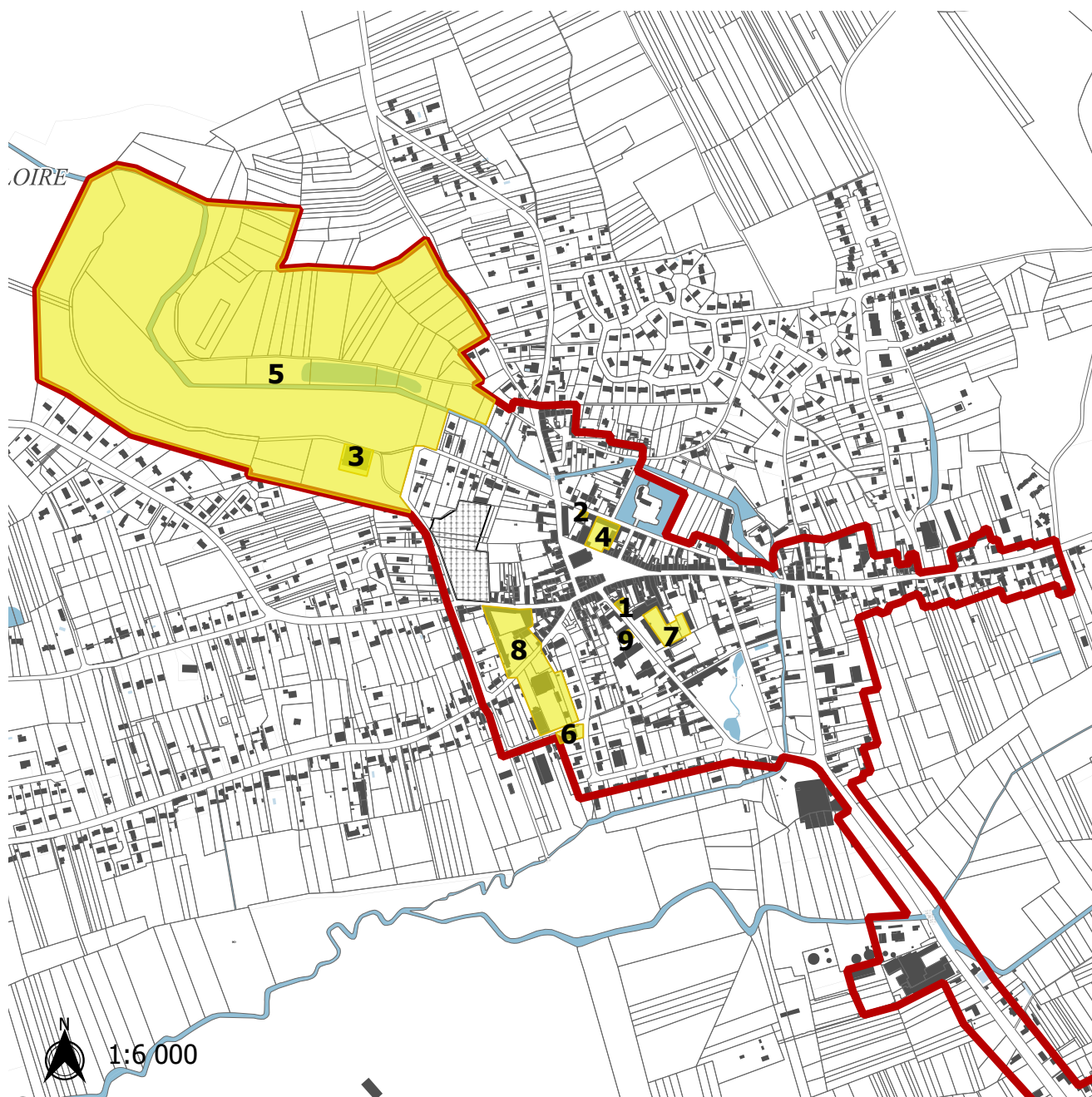
**Périmètre ORT - Secteurs d'intervention
Commune de Veuzain-sur-Loire (41150)**



A. SECTEUR NORD : le centre-bourg

Projets (en jaune) :

*Création d'un espace France Services (1), Création d'un Relais Petite Enfance (2),
Rénovation du gymnase (3), Création d'un pôle d'activités M. Genevoix (4),
Réaménagement du parc de loisirs (5), Maison de santé pluriprofessionnelle (6),
Désimperméabilisation de la cour J. Prévert (7), Réhabilitation du collège (8),
Restructuration de la cantine (9).*



B. SECTEUR SUD : l'entrée de ville

Projets (en jaune) :

Création d'une aire de cyclotourisme (1), Terrain de foot synthétique (2).



C. SECTEUR VEUVES : le coeur de village

Projets (en jaune) :

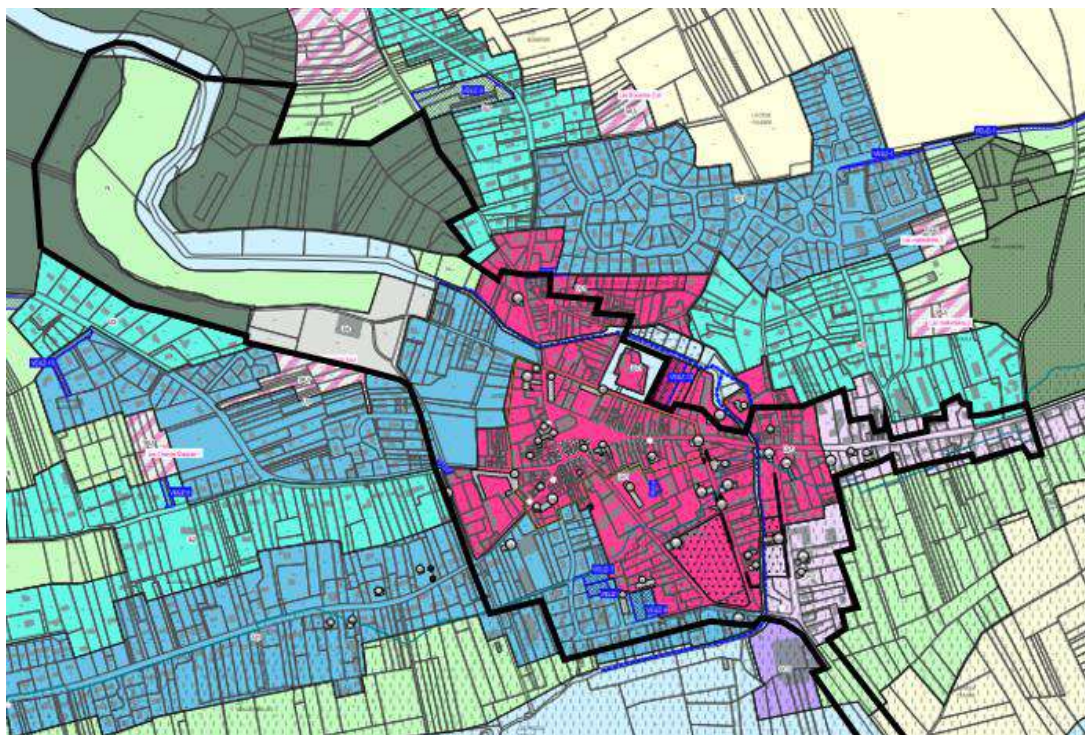
Réhabilitation du Clos des Oiseaux



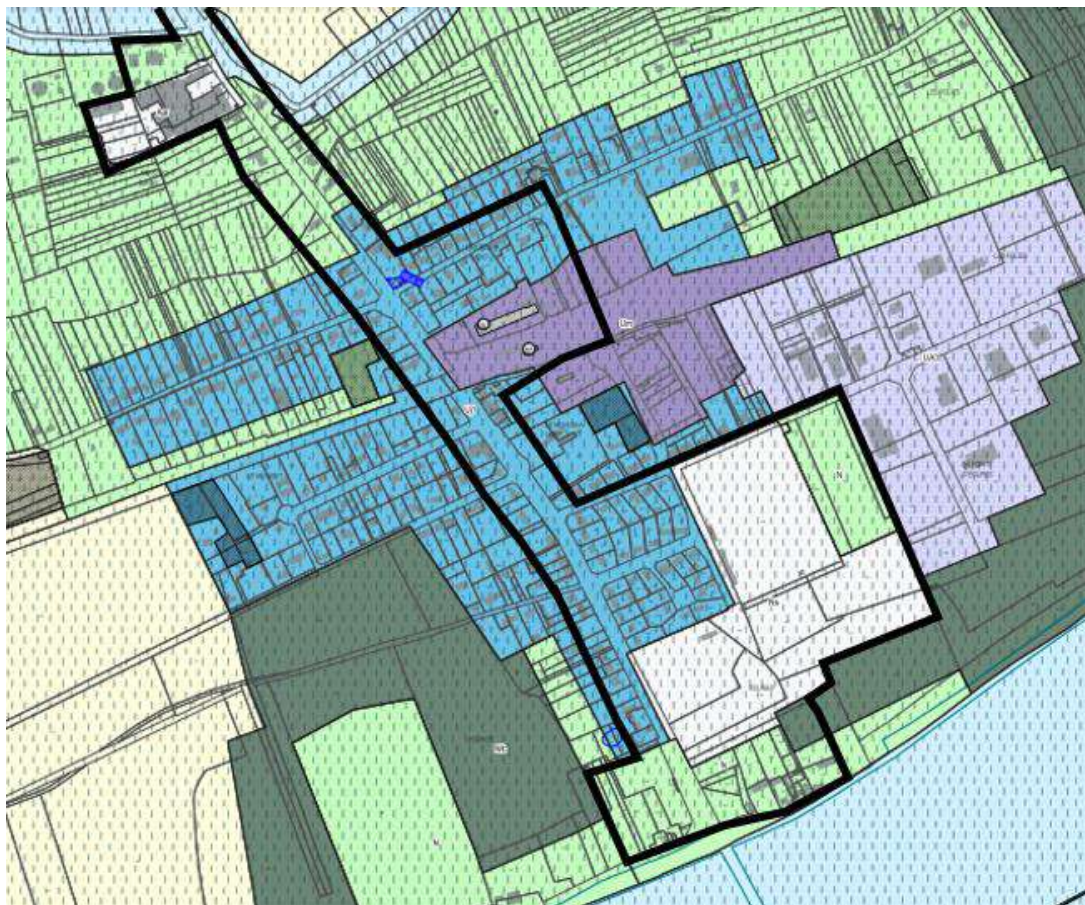
Zonage PLUi

Se référer au PLUi (CA Blois Agglopolys) pour les légendes.

Secteur Nord



Secteur Sud



Secteur Veuves





AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Agglopolys
Communauté
d'agglomération
de Blois

Annexe 3

Fiches actions

Sommaire

- 1- Terrain de foot synthétique
- 2- Renouvellement de l'éclairage public
- 3- Rénovation du gymnase
- 4- Désimperméabilisation de la cour de l'école J. Prévert
- 5- Réhabilitation du collège J. Crocheton
- 6- Réhabilitation du Clos des Oiseaux
- 7- Création d'une micro-crèche et d'un relais petite enfance
- 8- Création d'un espace France Services
- 9- Réhabilitation et extension de la maison de santé pluri-professionnelle
- 10- Restructuration de la cantine scolaire
- 11- Programme de réfection des voiries
- 12- Valorisation des rottes
- 13- Création d'une aire de cyclotourisme
- 14- Développement des itinéraires cyclables
- 15- Signature d'un contrat local de sécurité
- 16- Développement de la vidéo-protection
- 17- Programme d'Intérêt Général
- 18- Contact des propriétaires de logements vacants
- 19- Renforcement de l'accompagnement des ménages dans leurs projets d'amélioration de l'habitat
- 20- Opération « Rénovez votre façade »
- 21- Opération Ticket Commerçant
- 22- Création du pôle d'activités Maurice Genevoix
- 23- Etude sur le devenir de la partie nord du collège J. Crocheton
- 24- Réaménagement du parc de loisirs

FICHE ACTION N° 1

Terrain de foot synthétique

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Améliorer les équipements existants dans une logique de transition écologique
Action nom	Terrain de foot synthétique
Action n°	1
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>Le projet consiste à remplacer l'actuel terrain de football enherbé de Veuzain-sur-Loire par un revêtement synthétique fait à partir de liège.</p> <p>Le terrain enherbé ne pouvait supporter qu'un temps d'utilisation de maximum 250 heures par an. Le projet permet d'augmenter cette capacité à 1400 heures par an.</p> <p>Le projet possède également un aspect écologique : la pelouse synthétique est composée de morceaux de liège tandis que l'absence d'herbe élimine tout besoin d'engrais, d'arrosage ou de tonte. Le marquage des lignes est permanent.</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Agence Nationale du Sport</p> <p>Fédération Française de Football</p> <p>CD41</p> <p>ASCO Foot</p> <p>Collège Joseph Crocheton (Veuzain-sur-Loire)</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	750 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>CD41 : 150 000 €</p> <p>Agence Nationale du Sport : 100 000 €</p> <p>DETR : 150 000 €</p> <p>Fédération Française de Football : 60 000 €</p> <p>Reste à charge pour la commune : 290 000 €</p>
Calendrier	<p>31 mars 2022 : approbation du projet au conseil municipal.</p> <p>Année 2022 : travaux.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Durée d'utilisation supportée par le terrain (avant maximum 250 heures par an).
Conséquence sur la fonction de centralité	Le terrain de foot représente un équipement structurant pour Veuzain-sur-Loire et son bassin de vie. Il est régulièrement utilisé par le collège qui possède des sections sportives de football, et par le club de football (ASCO).



FICHE ACTION N° 2

Renouvellement de l'éclairage public

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Améliorer les équipements existants dans une logique de transition écologique
Action nom	Renouvellement de l'éclairage public
Action n°	2
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	Le parc d'éclairage public est en cours de renouvellement sur l'ensemble de la commune (passage au LED), permettant une diminution de 50% de la puissance et de la consommation. Baisse de la puissance par lampe : de 100 W à 53 W.
Partenaires	Etat, Conseil régional de Centre-Val de Loire, Enedis, SIDELC
Dépenses prévisionnelles/définitives	<ul style="list-style-type: none"> - 2021 : 250 000 € - 2022 : 50 000 € - 2023 : 80 000 € - 2024 : 50 000 € (estimation) - 2025 : 100 000 € (estimation) - 2026 : 50 000 € (estimation)
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR, SIDELC, CR-CVL.
Calendrier	Par phase : entre 2021 et 2026.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation annuelle en électricité liée à l'éclairage public - Baisse de la puissance par lampe (estimée à -50%)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le renouvellement de l'éclairage public s'inscrit dans une démarche de transition énergétique de la commune.

FICHE ACTION N° 3

Rénovation du gymnase

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Améliorer les équipements existants dans une logique de transition écologique
Action nom	Rénovation du gymnase
Action n°	3
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	Le gymnase communal est vétuste et nécessite une rénovation : <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation intérieure et extérieure du bâtiment - Amélioration thermique du bâtiment - Changement de l'aire de jeux
Partenaires	Etat, Agence Nationale du Sport, associations locales
Dépenses prévisionnelles/définitives	<u>Coût total estimé</u> : 450 000 € 2022 : 35 000 € 2023 : 415 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	DETR : 40%
Calendrier	2022 : changement des portes 2023 : rénovation de l'éclairage + étude thermique 2024 : rénovation menuiserie et étanchéité 2025 : changement de l'aire de jeu 2026 : peintures
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Baisse de la consommation énergétique du bâtiment
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation d'équipements sportifs contribue à favoriser l'accès pour tous à la pratique sportive.

FICHE ACTION N°4

Désimperméabilisation de la cour de l'école J. Prévert

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – améliorer les équipements dans une logique de transition écologique
Action nom	Désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire Jacques Prévert
Action n°	4
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>La cour de l'école élémentaire Jacques Prévert correspond à un modèle de cour qui ne répond plus aux besoins actuels et futurs : la cour est largement minéralisée (80%), composée de revêtements imperméables (béton, enrobé). Les bâtiments autour ayant été construits successivement, la cour forme un ensemble fragmenté. Le revêtement est abîmé et présente des trous. Malgré la présence de quelques arbres et d'une partie enherbée, la cour manque de verdure. Elle n'est pas adaptée aux changements climatiques déjà perceptibles.</p> <p>Le projet consiste à transformer cette cour dans une logique de transition écologique : lutte contre les îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols et préservation des ressources en eau, reconnexion avec la nature... L'objectif est de faire de la cour un espace stimulant, inclusif, verdoyant, qui respecte l'environnement, la santé et la qualité de vie. Le réaménagement de la cour doit permettre également de développer les usages ludiques et pédagogiques pour les élèves, en lien avec la nature. Les usages seront séparés grâce à la délimitation de plusieurs zones.</p> <p><u>Localisation</u> : rue Gustave Marc <u>Superficie de la cour</u> : environ 2 200 mètres carrés (0,2 ha) <u>Nombre de classes</u> : 8 <u>Nombre d'élèves bénéficiant de la cour</u> : environ 180</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Etat, Agence de l'Eau, CR-CVL : financeurs potentiels. - Ecole élémentaire Jacques Prévert : le corps enseignant sera associé. Les élèves seront également impliqués (réflexion, préfiguration ou réalisation). - CDPNE41 : conseils. - CAUE41 : conseils et AMO (prévisionnel).
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Coût estimatif</u> : 150.000 €.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - DETR - Région (CRST)

	<ul style="list-style-type: none"> - DDAD - Agence de l'Eau
Calendrier	<p>Juin 2022 : candidature à l'AAP « L'eau source de vie dans ma cour d'école » (CAUE) : non retenue.</p> <p>Septembre 2022 : lancement du groupe projet.</p> <p>2023 : Candidature à l'appel à projet du CAUE (édition n°2) – Accompagnement dans la concertation.</p> <p>2023/2024 : Conception de l'aménagement de la cour et marchés publics</p> <p>2025 : travaux</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Température dans la cour lors des fortes chaleurs - Bien-être des élèves et enseignants - Evolution de la fréquence de problématiques rencontrées dans la cour (cas de violence, chutes...)
Conséquence sur la fonction de centralité	Le projet doit permettre d'assurer le bien-être des élèves (et des enseignants) et d'anticiper les conséquences du changement climatique. L'école accueille des enfants provenant de l'ensemble du bassin de vie.

FICHE ACTION N° 5

Réhabilitation du collège J. Crocheton

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie
Action nom	Réhabilitation du collège J. Crocheton
Action n°	5
Statut	En maturation.
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Conseil départemental de Loir-et-Cher
Description de l'action	<p>Les collèges sont une priorité pour le conseil départemental de Loir-et-Cher. La rénovation des collèges publics est programmée chaque année dans le but d'améliorer l'accueil des élèves. Il s'agit également d'adapter les établissements aux enjeux actuels (transition numérique, rénovation énergétique, modularité des salles de classe...).</p> <p>Le collège Joseph Crocheton à Veuzain-sur-Loire sera restructuré à partir de l'été 2023. Les principaux objectifs sont les suivants : rénovation énergétique et environnementale, sécurisation de la zone de stationnement des cars, reconstruction de la demi-pension et de l'internat, création d'un internat féminin.</p>
Partenaires	Etat Commune de Veuzain-sur-Loire Collège
Dépenses prévisionnelles/définitives	<u>Coût</u> total estimé : 15 millions €
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	Eté 2023 : début des travaux. Fin 2025 : fin estimée des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la consommation énergétique du bâtiment - Nombre de m2 supplémentaire
Conséquence sur la fonction de centralité	La réhabilitation du collège de Veuzain-sur-Loire permet d'améliorer la qualité d'accueil des élèves, contribuant ainsi à l'attractivité de la commune.

FICHE ACTION N° 6

Réhabilitation du Clos des Oiseaux

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie
Action nom	Réhabilitation du Clos des Oiseaux
Action n°	6
Statut	Terminée.
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	La réhabilitation du Clos des Oiseaux, bâtiment communal vétuste, doit permettre la création d'une salle des fêtes moderne et fonctionnelle située à Veuves. Des jeux pour enfants sont aménagés sur l'espace public devant le Clos des Oiseaux.
Partenaires	Etat, Conseil régional de CVL
Dépenses prévisionnelles/définitives	<u>Coût total</u> : 300 000 € Travaux : 250 000 € Jeux enfants : 50 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	2019 : 15 000 € (DETR) 2020 : 34 500 € (DETR), 24 000 € (DSR), 37 300 € (CRST) 2021 : 17 000 € (DSR), 14 500 € (CRST). Le projet prévoit des recettes générées par la location de la salle des fêtes.
Calendrier	Par tranche : 2019, 2020, 2021 Travaux terminés en 2022.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Gain énergétique du bâtiment - Nombre de locations par an de la salle
Conséquence sur la fonction de centralité	Création d'un équipement à Veuves, profitant à tout public.

FICHE ACTION N° 7

Création d'une micro-crèche et d'un Relais Petite Enfance

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie
Action nom	Création d'une micro-crèche et d'un Relais Petite Enfance
Action n°	7
Statut	Terminée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>Les services petite enfance de la commune ont été adaptés aux besoins du territoire.</p> <p>La halte-garderie est remplacée par une micro-crèche, permettant d'accueillir le même nombre d'enfants (12) mais une heure en plus par jour et un jour de plus. L'offre de garde est ainsi élargie pour les parents du bassin de vie souhaitant faire garder leurs enfants.</p> <p>La création d'un Relais Petite Enfance (RPE) naît d'une réforme soutenue par la Caisse nationale des Allocations familiales : les Relais Assistants Maternels (RAM) sont substitués par des Relais Petite Enfance. Ce sont des lieux gratuits d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les assistants maternels, les parents et leurs enfants.</p> <p>L'ancienne école de musique de Veuzain-sur-Loire a été réhabilitée afin d'y accueillir le RPE.</p> <p>Ces deux projets ont nécessité une réorganisation interne du personnel.</p>
Partenaires	Etat : financeur PMI : accompagnement en matière de législation. CAF : co-financement
Dépenses prévisionnel/définitif	75 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL : 40% CAF : 40%
Calendrier	Année 2022 : travaux.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du RPE - Nombre d'enfants accueillis par jour à la micro-crèche
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en place de ces services petite enfance contribue au maintien (et à l'arrivée) des familles sur le territoire.



FICHE ACTION N° 8

Création d'un Espace France Services

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie
Action nom	Création d'un Espace France Services – réhabilitation de l'ancien centre médico-social
Action n°	8
Statut	Terminée.
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>Les Espaces France Services sont des guichets uniques de proximité qui rassemblent en un même lieu les principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA... Le déploiement de ces structures labellisées « France Services » est activement soutenu par l'Etat. L'objectif est de proposer aux usagers, notamment aux habitants des zones rurales, une offre élargie de services publics accessible en moins de 30 minutes.</p> <p>A l'échelle du bassin de vie de Veuzain-sur-Loire, les habitants doivent généralement se rendre à Blois afin d'accéder à ces différents services.</p> <p>L'ancien centre médico-social, situé à proximité immédiate de la mairie, a été réhabilité afin d'y ouvrir un Espace France Services. L'EFS de Veuzain-sur-Loire est ouvert au public du lundi au vendredi. Deux postes informatiques sont mis à disposition des usagers pour effectuer leurs démarches. Trois bureaux confidentiels accueillent des permanences. L'EFS comporte également une salle de formation/réunion. A l'étage, une salle est destinée à accueillir du co-working (en projet). Le service des cartes d'identité nationales, auparavant en mairie, sera déplacé au sein de l'EFS.</p> <p>Ce lieu a vocation à être un espace d'échanges et de rencontres intergénérationnelles. La structure s'adresse aux 10 000 habitants du bassin de vie.</p> <p>Deux agents ont été recrutés et formés.</p>
Partenaires	<p>Etat</p> <p>Dans le cadre de la labellisation « France Services », la structure est en partenariat avec différents opérateurs publics (Pôle Emploi, MSA, CAF, CPAM, etc.).</p>

	D'autres partenariats locaux seront mis en place au fur et à mesure afin d'étoffer l'offre de services : les besoins de la population seront étudiés pour cela.
Dépenses prévisionnelles/définitives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Dépenses d'investissement</u> Total : 275 000 € HT (travaux de réhabilitation du bâtiment) ▪ <u>Dépenses de fonctionnement</u> Total : 60 000 euros par an.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>Dépenses d'investissement</u> : <ul style="list-style-type: none"> - DETR (2022) : 53 150 € (20%) - FNADT (2022) : 121 025 € (45,5%) - Région (CRST) : 34 500 € (13%) <u>Dépenses de fonctionnement</u> : <ul style="list-style-type: none"> - FNFS/FNADT (2022) suite à la labellisation « France Services » : 30 000 euros par an (dépenses de fonctionnement).
Calendrier	<p>2021 : études et marchés publics.</p> <p>Janvier - juin 2022 : travaux ; organisation du fonctionnement de la structure (recrutement des agents, achat du matériel, prise de contact avec les opérateurs partenaires...).</p> <p>1^{er} juillet 2022 : audit de la structure en vue de la labellisation « France Services » (obtenue)</p> <p>11 juillet 2022 : ouverture de la structure au public.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Programme « France Services »
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Les indicateurs de suivi et d'évaluation pourront être relevés grâce aux comptes-rendus des agents de l'EFS sur la plateforme en ligne dédiée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Evaluation de la fréquentation</u> : nombre d'utilisateurs accompagnés. - <u>Qualification de la demande</u> : nature des demandes d'accompagnement. - <u>Evaluation de la satisfaction des usagers</u> : recueil de l'avis des usagers par des questionnaires.
Conséquence sur la fonction de centralité	L'ouverture d'un Espace France Services à Veuzain-sur-Loire améliore et facilite l'accès des habitants du bassin de vie aux services publics les plus courants. Ce projet vient renforcer une fonction de centralité déjà présente : les habitants des communes voisines se rendant déjà auparavant à Veuzain pour accéder à divers services (notamment C.N.I).

FICHE ACTION N° 9

Réhabilitation/extension de la maison de santé

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie
Action nom	Réhabilitation et extension de la maison de santé pluri-professionnelle
Action n°	9
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>L'actuelle maison de santé de la commune est vétuste, petite et ne correspond plus aux normes actuelles. Afin de préserver l'offre de santé et pouvoir accueillir de nouveaux professionnels dans des locaux plus modernes, la commune envisage la réhabilitation et l'extension de la maison médicale actuelle.</p> <p>La commune deviendrait propriétaire de la maison médicale, celle-ci serait louée aux professionnels. Une attention particulière sera prêtée aux montants des loyers et des charges.</p> <p>L'objectif est de favoriser l'installation de nouveaux médecins et garantir aux professionnels actuels de bonnes conditions de travail. Un studio est prévu à l'étage, il servira à accueillir des stagiaires ou des remplaçants.</p>
Partenaires	Etat, Conseil régional de CVL, CD41, Agence régionale de santé (ARS) de Centre-Val de Loire, Fédération des maisons et pôles de santé (FMPS) de Centre-Val de Loire, professionnels de santé.
Dépenses prévisionnel/définitif	Projet estimé à : au minimum 1 millions d'euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif	FNADT (CPER 2021-2027) : 500 000 euros, dont +10% de l'Etat (si projet inclus dans périmètre ORT). Les conditions du CPER s'appliqueront. Conseil Départemental de Loir-et-Cher : 100 000 €
Calendrier	<p>Septembre 2021 : étude de faisabilité de la MSP sur un terrain communal</p> <p>Mars – juillet 2022 : révision du projet de santé.</p> <p>2023 : marchés publics</p> <p>Fin du bail de l'actuelle maison médicale : décembre 2023.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRST, CRTE, Contrat Local de Santé (Agglopolys)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels de santé adhérant au projet de santé chaque année - Nombre de stagiaires accueillis chaque année dans la structure

	- Evolution des professions de santé présentes sur le territoire
Conséquence sur la fonction de centralité	Dans un contexte de désertification médicale, ce projet répond à des enjeux majeurs en matière de santé. Le premier objectif est d'améliorer les conditions d'accueil et de travail des professionnels de santé déjà présents à Veuzain-sur-Loire. Le projet profite donc également aux patients. Un second objectif, à long terme, est d'être en capacité d'accueillir de nouveaux praticiens au sein de la maison de santé.

FICHE ACTION N° 10

Restructuration de la cantine scolaire

Orientation stratégique	Une offre de services et d'équipements tournée vers l'avenir (1) – Développer l'offre de services et d'équipements en réponse aux besoins du bassin de vie
Action nom	Restructuration de la cantine scolaire
Action n°	10
Statut	A initier
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	La cantine scolaire accueille de plus en plus d'effectifs (passés de 180 à 250 aujourd'hui). Le projet consiste à réaliser des travaux de restructuration de la cantine : moderniser la cuisine, améliorer le service, passage au self-service. L'extension de la cantine est également envisagée.
Partenaires	Etat, écoles, centre de loisirs
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Coût total estimé</u> : 400 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir.
Calendrier	Projet prévu pour 2025.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Capacité d'accueil : nombre de places assises supplémentaires
Conséquence sur la fonction de centralité	La restructuration de la cantine s'avère nécessaire afin de garantir de bonnes conditions d'accueil aux enfants et faire face à l'augmentation du nombre d'inscrits à la restauration scolaire.



FICHE ACTION N° 11

Programme de réfection des voiries et trottoirs

Orientation stratégique	Une commune accessible et sécurisée (2) – Améliorer la circulation et l’accessibilité par la réfection des voiries et trottoirs
Action nom	Programme de réfection des voiries et trottoirs
Action n°	11
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire / Conseil départemental de Loir-et-Cher
Description de l’action	<p>Afin d’améliorer l’état des voiries et l’accessibilité des espaces publics, la commune de Veuzain-sur-Loire a entrepris un programme pluriannuel de réfection et de sécurisation des routes. Ce programme concerne plus spécifiquement les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue du Château - RD58 - rue Gilbert Navard - rue Georges Diard. - rue du Plessis - route de Chambon - Vauliard - rue de Meuves
Partenaires	Etat, CD41, CA Blois Agglopolys
Dépenses prévisionnel/définitif	2021 : 400 000 euros 2022 : 191 892 euros 2023 : 285 000 euros 2024 : 300 000 euros (prévisionnel)
Plan de financement prévisionnel / définitif	Participation du CD41 (voies départementales) +CD41 (DSR) : 30% +Amendes de police (8000 euros par an)
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - 2021 : rue du Château ; RD58 (1ère tranche) - 2022 : RD58 (2ème tranche) - 2023 : RD58 (3ème tranche) ; trottoirs Gilbert Navard ; rue Georges Diard. - 2024 : RD58 (4ème tranche) - 2025 : rue du Plessis <p>Aménagements de sécurité : route de Chambon (2022) ; Vauliard, Rue de Meuves (2023) ; rue Gilbert Navard (2024).</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Nombre de km rénovés/aménagés



Conséquence sur la fonction de centralité

Les routes sont le support des déplacements au sein des territoires. Les conditions des routes et des trottoirs ont un impact sur l'image d'une commune. Il est donc important de maintenir un bon état du réseau routier. Il s'agit d'améliorer la sécurité des usagers et de fluidifier les déplacements.

FICHE ACTION N° 12

Valorisation des rottes

Orientation stratégique	Une commune accessible et sécurisée (2) – Favoriser les déplacements en mode actif tout en s’inscrivant dans une stratégie d’attractivité touristique.
Action nom	Valorisation des rottes
Action n°	12
Statut	Terminée
Niveau de priorité	Faible
Maître d’ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l’action	<p>Le centre-bourg et le coteau de Veuzain-sur-Loire sont traversés par de petites venelles passant entre les habitations privées, appelées « rottes ». Les habitants et les visiteurs peuvent utiliser ces passages comme mode de déplacement intra-urbain, leur permettant en même temps de découvrir le patrimoine et le paysage. La valorisation de ces rottes doit contribuer à favoriser les déplacements doux au sein de la commune tout en s’inscrivant dans le développement touristique du territoire.</p> <p>Deux itinéraires touristiques empruntant ces rottes ont ainsi été créés : l’un portant sur le centre-bourg (2,5 km, 1h) et l’autre sur le coteau (1,7 km, 45 min). Des points d’étapes ont été identifiés sur chaque itinéraire : ils recensent les paysages et les objets patrimoniaux intéressants. Un flyer a été créé afin de communiquer ces parcours aux habitants mais également aux touristes. Une signalétique sera installée afin de flécher les rottes avec différentes appellations : rotte lilas, agapanthe, capucine...</p>
Partenaires	Relais d’Information Touristique de Veuzain-sur-Loire
Dépenses prévisionnel/définitif	Panneaux : 543,72 euros
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2018 : étude paysagère sur les rottes d’Onzain (stagiaire, INSA). 2022 : impression du livret des circuits des rottes ; installation de la signalétique.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	- Evolution de la fréquentation des rottes
Conséquence sur la fonction de centralité	La mise en valeur des rottes, patrimoine local, doit permettre d’inciter les habitants et les usagers à emprunter ces venelles piétonnes.



FICHE ACTION N° 13

Création d'une aire de cyclotourisme

Orientation stratégique	Une commune accessible et sécurisée (2) – Favoriser les déplacements en mode actif tout en s'inscrivant dans une stratégie d'attractivité touristique
Action nom	Création d'une aire de cyclotourisme au belvédère
Action n°	13
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>Le tourisme à vélo est une donnée importante du territoire Blois – Chambord – Val de Loire. Située à la croisée des itinéraires touristiques « Loire à Vélo » et « Val de Cisse » (n°21), Veuzain-sur-Loire est un lieu propice pour une étape vélo. Le camping municipal, en entrée de ville, possède par ailleurs des abris cyclos et connaît une augmentation de sa fréquentation.</p> <p>Afin de continuer à capter ce flux touristique, la commune souhaite proposer de nouveaux services pour les touristes à vélo en aménageant un espace fonctionnel et accueillant : une aire d'accueil, située près des bords de Loire, à proximité du camping et en face de Chaumont-sur-Loire.</p> <p>Cet espace est déjà aménagé pour accueillir le stationnement des voitures afin de faire une pause touristique. Des sanitaires et une aire de pique-nique sont présents. Un belvédère offre un panorama sur le château de Chaumont et la Loire. Un espace naturel sensible, « Les terrasses de la Loire », se trouve à proximité.</p> <p>Cette aire d'accueil doit être aménagée en faveur du tourisme à vélo. Il est prévu d'installer des services de réparation de vélo, du mobilier (abri, bancs...) ainsi qu'une signalétique dédiée. Afin de valoriser le site et ses atouts, l'aménagement paysager doit être repensé, notamment en ce qui concerne les sentiers.</p>
Partenaires	Pays des Châteaux : conseils et accompagnement. Conseil régional de CVL : financeur potentiel.
Dépenses prévisionnel/définitif	<u>Coût estimé</u> : 20 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région CVL Département : DDAD CEREMA : Sentiers nature Aveole + : financement des abris vélos.
Calendrier	2019-2020 : premières ébauches du projet. 2022 : construction du projet 2023 : étude conception paysagère 2023-2024 : travaux et installation des équipements.



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du site (haute saison notamment) - Retombées sur l'économie locale (évolution du nombre de nuitées au camping municipal, des commerces...)
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Veuzain-sur-Loire souhaite se positionner comme point d'étape des touristes à vélo. Le projet augmente l'attractivité touristique de la commune. Il permet également le partage et l'appropriation d'une identité territoriale forte : celle de la vallée de la Loire et de ses châteaux. L'aire d'accueil profitera aussi bien aux touristes qu'aux populations locales.</p>

FICHE ACTION N°14

Développement des itinéraires cyclables

Orientation stratégique	Une commune accessible et sécurisée (2) – Favoriser les déplacements en mode actif tout en s’inscrivant dans une stratégie d’attractivité touristique
Action nom	Développement des itinéraires cyclables
Action n°	14
Statut	A initier
Niveau de priorité	Médian
Maître d’ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l’action	Le tourisme à vélo prend de l’ampleur tandis qu’il est urgent de développer les déplacements alternatifs à la voiture. Afin de favoriser les mobilités actives et d’augmenter l’attractivité de la commune auprès des cyclotouristes toujours plus nombreux, la commune souhaite développer les itinéraires cyclables en se dotant d’une politique cyclable locale en lien avec celle de la CA Blois Agglopolys, en créant de nouvelles bandes cyclables ou en équipant les itinéraires (stationnements vélos, signalétique...). Les itinéraires cyclables seront pensés en complément des itinéraires existants (Loire à Vélo, boucle vélo du Val de Cisse...)
Partenaires	Conseil régional CVL, CD41, CA Blois Agglopolys, Pays des Châteaux.
Dépenses prévisionnel/définitif	A définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet (ex : AVELO) - CRST - DETR
Calendrier	A définir. Premières actions estimées pour 2024-2026.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Km d’itinéraires cyclables créés/aménagés - Evolution de la part modale à vélo - Evolution de la fréquentation touristique
Conséquence sur la fonction de centralité	L’action répond à deux enjeux forts du territoire : le développement de l’attractivité touristique et le développement des mobilités actives.

FICHE ACTION N° 15

Signature d'un contrat local de sécurité

Orientation stratégique	Une commune accessible et sécurisée (2) – Assurer la sécurité et la protection des citoyens et du territoire par un partenariat renforcé avec la gendarmerie
Action nom	Signature d'un contrat local de sécurité
Action n°	15
Statut	Terminée.
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>La sécurité et la sûreté des territoires constituent un enjeu fort de l'action publique dans les petites villes, autant qu'un vecteur de qualité de vie. La direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) a rejoint début 2021 l'offre de services du programme Petites Villes de Demain afin d'accompagner au mieux les élus dans la construction d'une offre de sécurité sur-mesure. Le 19 novembre 2021, un contrat est ainsi signé entre l'Etat et la commune de Veuzain-sur-Loire afin d'assurer la sécurité et la tranquillité de la population de la commune et de son bassin de vie. Ce contrat précise les engagements de chaque partie en matière de sécurité.</p> <p>La commune est une des premières à avoir signé ce type de contrat dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Elle est membre du cercle thématique PVD « Sécurité du quotidien ».</p>
Partenaires	Etat, DGGN, Communauté de brigades de gendarmerie de Veuzain-sur-Loire
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	<p>19 novembre 2021 : signature du contrat local de sécurité de Veuzain-sur-Loire.</p> <p>24 et 25 février 2022 : journées consacrées au cercle thématique « Sécurité du quotidien » du club PVD.</p> <p>2022-2026 : mise en œuvre des actions identifiées dans le contrat, poursuite du partenariat avec la Gendarmerie. Réunions régulières entre la mairie et la communauté de brigades de Veuzain-sur-Loire.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	A partir du diagnostic en annexe du contrat, pourront être observées les évolutions en matière de délinquance (ex : nombre de cambriolages, vols avec violences, vols de véhicules...), le



	nombre d'interventions chaque année et les statistiques relatives à la sécurité routière.
Conséquence sur la fonction de centralité	La signature du contrat de sécurité et ses effets ne profitent pas seulement à la commune de Veuzain-sur-Loire, mais à l'ensemble du bassin de vie. L'objectif est de garantir la sécurité des populations de l'ensemble du territoire. La commune de Veuzain-sur-Loire doit être pilote en matière de sécurité : les équipements présents génèrent des flux (écoles, gare...).

FICHE ACTION N° 16

Développement de la vidéo-protection

Orientation stratégique	Une commune accessible et sécurisée (2) – Assurer la sécurité et la protection des citoyens et du territoire par un partenariat renforcé avec la gendarmerie
Action nom	Développement de la vidéo-protection
Action n°	16
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>Dans le cadre du contrat de sécurité PVD de Veuzain-sur-Loire, la commune de Veuzain-sur-Loire souhaite continuer à déployer les dispositifs de vidéo-protection sur son territoire afin d'assurer la sécurité. Quatre caméras extérieures existent déjà dans la commune : à la mairie, au collège, au gymnase et aux services techniques. Dans le but de moderniser certaines caméras existantes et d'élargir le périmètre de vidéo-protection, il est prévu d'installer de nouvelles caméras tout au long du mandat. Ces caméras seront installées à différents endroits stratégiques de la commune : 8 caméras de visualisation (parc de loisirs, parc des Bosseries, place de l'Eglise, mairie, gare, services techniques, entrée camping, stade) et 9 caméras d'identification (rond-point D952, gare, entrées de ville, mairie, gendarmerie).</p> <p>Ce système de vidéo-protection s'articule à la présence humaine, et permet de suivre la délinquance itinérante. La commune de Veuzain-sur-Loire étant membre du syndicat intercommunal de vidéo-protection, les images peuvent être transmises à la salle de déport du centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie (CORG) pour traiter un évènement en direct, aider les enquêteurs et ainsi assurer une plus grande efficacité d'intervention des forces de l'ordre.</p> <p>Il s'agit d'une captation momentanée des flux vidéo et non d'une veille permanente (vidéo-surveillance). La commune reste propriétaire des images. Une demande auprès de la mairie est nécessaire pour y avoir accès.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Communauté de brigades de gendarmerie de Veuzain-sur-Loire - Référents sûreté du département de Loir-et-Cher
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Budget total alloué : 80 000 euros.</p> <p>2022 : 21 000 euros.</p> <p>2023 : 20 000 euros.</p> <p>2024 : 20 000 euros.</p> <p>2025 : 20 000 euros.</p>



Plan de financement prévisionnel / définitif	<u>2022</u> : DETR : 17 823 euros. <u>2023</u> : DETR : 16 000 euros (prévisionnel).
Calendrier	Calendrier susceptible d'être modifié : 2022 : <i>visualisation</i> : gare ; <i>identification</i> : rond-point RD952, gendarmerie, mairie. 2023 : <i>visualisation</i> : parc des bosséries, place de l'église, parc de loisirs ; <i>identification</i> : entrée de ville avenue de la République. 2024 : <i>visualisation</i> : rue de la mairie ; <i>identification</i> : trois entrées de ville (Mesland, Chouzy, Monteaux). 2025 : <i>visualisation</i> : camping, stade, services techniques ; <i>identification</i> : quartier de la gare (intersection chemin du gravier).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisation de chaque dispositif de vidéo-protection par la gendarmerie (dans le cadre d'enquêtes). - Nombre de d'enquêtes résolues grâce à l'utilisation du système de vidéo-protection de la commune. - Evolution du nombre d'infractions et de délits constatés au sein de la commune.
Conséquence sur la fonction de centralité	Le déploiement de la vidéo-protection sur la commune de Veuzain-sur-Loire permet de renforcer la sécurité des populations du bassin de vie voire de l'ensemble du département. Une communauté de brigade de gendarmerie est basée à Veuzain-sur-Loire.

FICHE ACTION N° 17

Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat privé

Orientation stratégique	Un habitat amélioré (3) – Améliorer l'habitat existant en encourageant les interventions privées
Action nom	Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat privé
Action n°	17
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	CA Blois Agglopolys
Description de l'action	<p>La CA Blois Agglopolys s'est engagée dans la mise en œuvre d'une politique de l'habitat. Elle dispose d'un Programme Local de l'Habitat territorialisé et a mis en place des outils d'aide à la réhabilitation des logements individuels du parc privé tels qu'une plateforme de rénovation énergétique. L'étude pré-opérationnelle sur l'habitat a mis en évidence des besoins en ce qui concerne la vacance de logements, l'habitat insalubre ou l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.</p> <p>Le Programme d'Intérêt Général, lancé en 2020 par la communauté d'agglomération, permet d'apporter des aides financières complémentaires à celles de l'ANAH pour la réalisation de différents travaux : économie d'énergie, lutte contre l'habitat indigne, adaptation. Ce PIG intervient en parallèle d'autres dispositifs mis en place par la CA Blois Agglopolys : une OPAH-RU et une opération façade dans le centre-ville de Blois (ville lauréate Action Cœur de Ville). Sont éligibles au titre du PIG les résidences principales ou les logements loués non meublés à titre d'habitation principale des 43 communes de la CA (hors le centre-ville de Blois). Les propriétaires bénéficient d'un accompagnement sur-mesure (diagnostic, aide dans la définition d'un projet de travaux, conseils juridiques et financiers...) et d'aides financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de lutte contre la précarité énergétique : 10 % (plafond de 2000 euros, ou 5000 euros en cas d'atteinte du niveau BBC après travaux). • Travaux de lutte contre l'habitat indigne : 20 % (plafond de 10 000 euros) • Travaux d'adaptation : 15 % (plafond de 1500 euros ou 900 euros en cas de travaux de salle-de-bain). <p><u>Conditions</u> :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaires occupants : au moins 25 % de gain énergétique ; • Propriétaires bailleurs : au moins 35 % de gain énergétique. <p>Depuis le lancement du dispositif, plusieurs logements de Veuzain-sur-Loire ont pu bénéficier de ces aides (adaptation : 5 ; rénovation énergétique : 9).</p> <p>Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, il s'agit de conforter l'action du PIG sur le territoire en communiquant activement auprès des propriétaires et par un travail de coordination entre tous les acteurs.</p>
Partenaires	<p>ADIL41 : guichet unique pour les particuliers Soliha : en charge de l'animation du PIG ANAH : co-financeur UDAP41 : accompagnement dans le cas d'un bien situé en périmètre ABF. CAUE41 : conseils gratuits d'un architecte auprès des particuliers. Commune de Veuzain-sur-Loire : communication et relais.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	<p>Trois volets composent le budget (pour 5 ans):</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi/animation : 109 750 euros - l'accompagnement des ménages (diagnostic + montage dossier subvention + AMO) : 329 100 euros. - les subventions travaux : 1 485 000 euros. <p>Total : 1 923 850 euros.</p> <p>➔ Maquette financière en annexe.</p>
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Co-financement ANAH : 367 798 euros Reste à charge (CA Blois Agglopolys) : 1 556 053 euros</p>
Calendrier	<p>15/07/2020 : lancement du PIG 2023 : bilan d'étape. 14/07/2025 : fin du dispositif.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Echelle de la CA Blois Agglopolys :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés dans la rénovation énergétique (objectif de 72 par an), dans la lutte contre l'habitat indigne (objectif de 3 projets par an). <p>Echelle de Veuzain-sur-Loire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets accompagnés dans la rénovation énergétique (objectif de 10 projets entre 2022 et 2025).
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>L'amélioration de l'habitat est un enjeu primordial du programme Petites Villes de Demain. L'habitat est en effet un levier majeur de l'attractivité du territoire et constitue une vitrine pour la commune.</p>
Annexes	<p>Maquette financière du PIG</p>

-Maquette financière du PIG de la CA Blois Agglopolys-

PIG		Objectifs sur 5 ans	Montant de l'animation, suivi du PIG	Montant de l'accompagnement des ménages (diagnostics + AMO)	Montant du cofinancement ANAH	Montant subventions travaux
Thermique	Propriétaire Occupant	325	109 750 €	247 000 €	367 798 €	650 000 €
	Propriétaire Bailleur	35		30 000 €		70 000 €
	Hors convention	165		-		405 000 €
LHI		15		52 100 €		150 000 €
Autonomie		250		-		210 000 €
Total		790	109 750 €	329 100 €	367 798 €	1 485 000 €

	Animation, suivi du PIG	Accompagnement des ménages (diagnostics + AMO)	Subventions travaux	Total
Montant	109 750 €	329 100 €	1 485 000 €	1 923 850,00 €

	Cout PIG	Montant du cofinancement ANAH	Reste à charge Agglopolys
Montant	1 923 850 €	367 798 €	1 556 053 €

FICHE ACTION N° 18

Contact des propriétaires de logements vacants

Orientation stratégique	Un habitat amélioré (3) – Améliorer l’habitat existant en encourageant les interventions privées
Action nom	Contact des propriétaires de logements vacants
Action n°	18
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Faible
Maître d’ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire / CA Blois Agglopolys
Description de l’action	<p>La vacance des logements est particulièrement présente dans les communes du programme Petites Villes de Demain. Celle-ci engendre une dégradation du tissu urbain.</p> <p>Veuzain-sur-Loire possède un taux de logements vacants raisonnable comparé à d’autres territoires. Mais il est nécessaire d’agir sur la vacance structurelle afin de garantir l’attractivité de la commune et de développer l’offre de logements du territoire.</p> <p>Un courrier, prenant la forme d’une lettre et d’un questionnaire, signé par la CA Blois Agglopolys, sera envoyé aux propriétaires de logements vacants de plus de deux ans. Ces logements auront été préalablement identifiés via une analyse des données LOVAC 2021, réalisée par la mairie de Veuzain-sur-Loire. L’objectif de cette prise de contact est de comprendre les raisons de la vacance d’une part, et de proposer une rencontre avec les propriétaires d’autre part.</p> <p>Un groupe d’élus et d’agents de la mairie sera constitué afin d’observer l’évolution de la vacance de logements au sein de la commune et d’assurer le contact avec les propriétaires.</p> <p>Un accompagnement technique et financier sera proposé aux propriétaires selon leur situation, pour les aider dans leur sortie de vacance.</p>
Partenaires	CA Blois Agglopolys : Rénov’Habitat, ADIL41 : guichet unique, Soliha.
Dépenses prévisionnel/définitif	
Plan de financement prévisionnel / définitif	
Calendrier	2022 : analyse des données LOVAC et identification des logements vacants.



	<p>2023 : envoi des courriers à destination des propriétaires de logements vacants. Rencontre des propriétaires et accompagnement à la sortie de vacance.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements vacants (de + de 2 ans) chaque année (via les données LOVAC). - Nombre de réponses au courrier - Nombre de propriétaires rencontrés - Nombre de logements sortis de la vacance
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>La vacance de logements peut nuire à l'attractivité d'un territoire. La commune, proche de la réalité du terrain, peut tenter d'intervenir à son niveau.</p>

FICHE ACTION N° 19

Renforcement de l'accompagnement des ménages dans leurs projets d'amélioration de l'habitat

Orientation stratégique	Un habitat amélioré (3) – Améliorer l'habitat existant en encourageant les interventions privées
Action nom	Renforcement de l'accompagnement des ménages dans leurs projets d'amélioration de l'habitat
Action n°	19
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire / CA Blois Agglopolys
Description de l'action	<p>Afin d'encourager la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, les ménages propriétaires et occupants doivent être accompagnés dans leur projet. Plusieurs actions permettent d'aller dans ce sens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place de permanence à l'Espace France Services de Veuzain : pour des rendez-vous avec des conseillers plus proches. Exemple : ADIL41, UDAP41... - La mise en place d'une communication active des aides financières et des accompagnements existants : via tous les canaux de la mairie. - L'organisation d'évènements et de rendez-vous en lien avec les thématiques de l'habitat. Exemple : balades thermographiques, réunions publiques... - L'amélioration de la connaissance et de la coordination entre chaque acteur de l'habitat : service d'urbanisme de la mairie, conseillers habitat, agents immobiliers, artisans...
Partenaires	CA Blois Agglopolys, ADIL41, UDAP41, CD41, CAUE41, Soliha, ANAH.
Dépenses prévisionnel/définitif	-
Plan de financement prévisionnel / définitif	Une partie des actions sont proposées par la CA Blois Agglopolys.
Calendrier	-
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du nombre de personnes rencontrées dans le cadre d'un projet de travaux. - Nombre de projets aboutis. - Nombre de rendez-vous réalisés par mois à l'EFS en lien avec l'habitat.



Conséquence sur la fonction de centralité

La commune se doit de fournir des services de qualité auprès des administrés. Elle se veut le relais des organismes intervenant sur l'habitat.

FICHE ACTION N° 20

Opération « Rénovez votre façade »

Orientation stratégique	Un habitat amélioré (3) – Améliorer l’habitat existant en encourageant les interventions privées
Action nom	Opération « Rénovez votre façade » - Aide à l’embellissement des façades
Action n°	20
Statut	A initier
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l’action	<p>Sur le modèle de la ville de Blois, la commune de Veuzain-sur-Loire envisage la mise en place d’aides financières pour les propriétaires souhaitant rénover la façade de leur logement.</p> <p>Les critères d’éligibilité auront été préalablement définis : les logements devront se situer dans un périmètre précis correspondant par exemple au centre-bourg.</p> <p><i>Processus envisagé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Contact avec le conseiller Rénov’Habitat (ADIL41)</i> - <i>RDV architecte-conseil (recruté par la commune) : diagnostic de la façade. Etablissement d’une fiche de travaux.</i> - <i>Collecte des devis par le propriétaire.</i> - <i>Dépôt de la déclaration préalable et des autorisations administratives.</i> - <i>Validation des aides.</i> - <i>Signature des devis et démarrage des travaux.</i> - <i>Fin des travaux – versement des aides sur présentation des factures acquittées.</i> <p><i>Exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Jusqu’à 30% du montant des travaux (hors taxes) → le pourcentage peut varier pour les revenus modestes.</i> - <i>Plafond de l’aide : 25 000 euros.</i> - <i>Toitures, menuiseries et devantures commerciales également éligibles.</i> - <i>Aide cumulable avec d’autres dispositifs financiers.</i>
Partenaires	Service Habitat (CA Blois Agglopolys), ADIL41, UDAP41, CAUE41.
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget alloué à l’opération : à <i>définir</i> (minimum 150 000 euros pour un objectif de cinq façades). Dont :



	<ul style="list-style-type: none"> - coût de la prestation de l'architecte-conseil. - Coût de l'enveloppe des subventions.
Plan de financement prévisionnel / définitif	L'opération est intégralement financée par la commune de Veuzain-sur-Loire.
Calendrier	2022-2023 : réflexions et recherche de l'architecte-conseil. Fin 2023 ou début 2024 : lancement de l'opération. La durée de l'opération doit être définie (deux ou trois ans).
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rénovations subventionnées - Somme totale engagée dans le financement des rénovations.
Conséquence sur la fonction de centralité	La rénovation des façades participe pleinement à l'embellissement de la commune et à son attractivité.

FICHE ACTION N° 21

Opération Ticket Commerçant

Orientation stratégique	Un appareil économique local dynamique et attractif (4) – Redynamiser le tissu commerçant existant
Action nom	Opération Ticket Commerçant
Action n°	21
Statut	Terminée
Niveau de priorité	Faible
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>Durant trois mois, la commune offre aux habitants des bons d'achats à dépenser dans les petits commerces locaux. Ces bons, appelés « tickets commerçants » sont à récupérer en ligne, sur la plateforme numérique Ticket Commerçant, ou auprès de l'Espace France Services pour les personnes qui ne disposent pas de téléphone portable et de connexion internet.</p> <p>Chaque habitant peut bénéficier d'un carnet de trois tickets de 5 euros (total = 15 euros), dans la limite des fonds disponibles. La commune alloue un budget total de 4800 euros pour les « tickets commerçants ».</p> <p>Tous les commerces de la commune sont éligibles à l'opération, sauf les grandes surfaces et les activités de services. Les produits dangereux (médicaments, alcool, tabac...) ne peuvent pas être achetés via ces tickets.</p> <p>Cette opération permet de soutenir les commerces de la commune, tout en agissant sur le pouvoir d'achat des habitants. Ce projet s'inscrit aussi dans une stratégie de transition numérique.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - Banque des territoires : co-financement de la solution numérique. - La société « CIBLER » : prestataire en charge de la mise en place et de la gestion de la solution numérique « Ticket Commerçant », de l'animation et du recrutement des commerçants. - Commerçants de Veuzain-sur-Loire
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total de l'opération : 20 000 € HT* *dont 4800 € dédiés aux tickets distribués.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Co-financement de la Banque des Territoires pour la mise en place d'une solution numérique relative aux commerces de proximité (dans le cadre du Plan de Relance Commerce) : 19 200 € obtenus. Reste à charge : 4 800 euros (auto-financé par la commune).
Calendrier	Janvier-juin 2022 : préparation du projet.



	<p>Juillet 2022 : pré-communication de l'opération et recrutement des commerçants.</p> <p>Septembre 2022 : communication grand public.</p> <p>Octobre – novembre – décembre 2022 : lancement de l'opération « Ticket Commerçant » et mise à disposition des bons d'achats.</p> <p>Décembre 2022 – janvier 2023 : bilan et recherche de la pérennité de l'opération.</p>
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerçants inscrits à l'opération - Nombre de commerçants bénéficiaires des tickets. - Nombre d'habitants bénéficiaires de l'opération. - Chiffre d'affaire des commerces généré par les tickets commerçants. - Pourcentage de tickets utilisés.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Cette action n'a pas vocation à renforcer la fonction de centralité de la commune, mais elle concerne un secteur d'intervention prioritaire : le commerce. Cette action s'inscrit en effet dans une stratégie de revitalisation commerciale.</p>

FICHE ACTION N° 22

Création d'un pôle d'activités (Maurice Genevoix)

Orientation stratégique	Un appareil économique local dynamique et attractif (4) – Favoriser l'implantation de nouvelles activités économiques
Action nom	Création d'un pôle d'activités dans l'ancienne école Maurice Genevoix.
Action n°	22
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>L'école Maurice Genevoix, située en plein cœur du centre-bourg de Veuzain-sur-Loire, est vacante depuis plusieurs années. Cette friche a pourtant une localisation stratégique : à proximité immédiate de la place principale (place de l'Eglise) et dans la continuité du linéaire commerçant existant.</p> <p>Le projet prévoit la réhabilitation de l'ancienne école Maurice Genevoix et l'aménagement de sa cour afin de créer un pôle d'activités commerciales. Les salles de classe seront transformées en coques commerciales. Quatre à cinq locaux seront loués à des porteurs de projet. La commune de Veuzain-sur-Loire est et restera propriétaire des locaux. Elle percevra donc chaque mois des loyers (dont les montants seront maîtrisés afin d'offrir aux porteurs de projet des conditions favorables d'installation).</p> <p>La cour extérieure sera réaménagée : aujourd'hui très minéralisée, l'espace sera végétalisé. Des places de stationnement seront créées, un aménagement sera réalisé devant les locaux commerciaux afin de garantir l'accessibilité PMR. La clôture à l'entrée de la cour sera supprimée afin de créer une continuité physique et visuelle avec la place de l'Eglise.</p> <p>L'objectif du projet est d'améliorer l'attractivité économique du centre-bourg et plus généralement de la commune, en développant l'offre de commerces. L'accueil de nouvelles activités commerciales ou artisanales vient renforcer la fonction de centralité qu'exerce Veuzain-sur-Loire au sein de son bassin de vie. Le futur pôle sera par ailleurs situé dans la continuité du linéaire commercial existant.</p>
Partenaires	Etat, CCI/CMA, CA Blois Agglopolys, CR-CVL, Banque des Territoires (prévisionnel).
Dépenses prévisionnelles/définitives	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Dépenses d'investissement</u> Coût total du projet : 698 000 € (HT), dont :



	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux : 611 237 € (HT) - Architecte/MOE/études : 75 000 € (HT) - Aléas : 11 763 € (HT) <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Dépenses de fonctionnement (estimées)</u> Entretien des extérieurs et des sanitaires : 500 € par mois. Eau : 300 € par mois.
Plan de financement prévisionnel / définitif	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds friche (édition 2022) : 168 060 obtenus. - DSIL : 75 000 obtenus € - Région (demandés dans le cadre du CRST) : 80 000 € au titre de l'aménagement extérieur du site. - Reste à charge : 374 940 € financés par un emprunt de la commune de Veuzain-sur-Loire. Celui-ci sera remboursé grâce aux loyers des baux commerciaux. <u>Recettes estimées :</u> 24 000 € par an (environ 400 €/mois le local).
Calendrier	Décembre 2021 – juin 2022 : définition du projet, études de faisabilité. 30 juin 2022 : approbation du projet au conseil municipal. 15 Juillet 2022 : lancement de la consultation. Décembre 2022 : début des travaux. Printemps 2023 : livraison.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRST CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de locaux loués / Nombre d'activités commerciales créées. - Evolution de la fréquentation du centre-bourg et des commerces.
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune concentre un certain nombre de commerces et d'équipements qui attirent les populations des communes alentour. La création du pôle d'activités doit venir compléter l'offre de commerces existante, maintenant et renforçant ainsi la fonction de centralité de la commune. Il est attendu que ce projet permette d'augmenter la fréquentation du centre-ville et des commerces à proximité. Ce projet contribue à la revitalisation du centre-bourg également car il permet de réinvestir un bâtiment jusqu'alors inoccupé.

SOUS-ACTION :

Action nom	Création d'une boutique éphémère
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>Dans la cour du pôle d'activités, une salle vitrée aura vocation à accueillir des activités temporaires : boutiques éphémères, expositions culturelles, showrooms d'artisans... Ce local permettra d'apporter de l'animation à ce nouveau lieu de centralité. Il contribuera à l'attractivité du centre-bourg et permettra également aux artisans qui n'ont pas de vitrine d'exposer leurs produits ou aux porteurs de projet de tester leur activité.</p> <p>Le porteur de projet devra déposer un dossier de candidature auprès de la mairie. La candidature sera étudiée et validée par une commission d'élus. L'activité ne devra pas constituer une grande concurrence vis-à-vis des commerçants déjà présents dans la commune. Une convention sera signée avec le porteur de projet. La durée de la location de la salle sera limitée afin de conserver le caractère éphémère du lieu.</p>
Partenaires	<p>Plusieurs partenaires peuvent contribuer à communiquer auprès des porteurs de projet l'existence de la boutique éphémère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CCI / CMA - CA Blois Agglopolys - Région CVL (pass création) - BFI FRANCE
Calendrier	<p>2^{ème} trimestre 2023 : pré-communication et ouverture des candidatures.</p> <p>Printemps 2023 : fin des travaux du pôle d'activités, ouverture de la boutique éphémère.</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Occupation de la salle (nombre de jours) par trimestre. - Nombre de porteurs de projet accueillis. - Satisfaction de la population et des porteurs de projet.

FICHE ACTION N° 23

Etude sur le devenir de la partie nord du collège J. Crocheton

Orientation stratégique	Un appareil économique local dynamique et attractif (4) – Favoriser l’implantation de nouvelles activités économiques
Action nom	Etude sur le devenir de la partie nord du collège J. Crocheton
Action n°	23
Statut	A initier
Niveau de priorité	Fort
Maître d’ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l’action	Suite aux travaux du collège portés par le conseil départemental de Loir-et-Cher, la partie nord est destinée à être laissée vacante. La commune souhaite réaliser une étude d’opportunité ou de faisabilité pour planifier le ou les futurs usages de cette parcelle. La parcelle se situe à un endroit stratégique de la commune, en centre-bourg, et présente un potentiel important.
Partenaires	CD41 UDAP41 CAUE41 (prévisionnel) Banque des territoires (prévisionnel) : co-financement de l’étude.
Dépenses prévisionnelles/définitives	Coût approximatif de l’étude : 30 000 euros.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Co-financement PVD de la Banque des Territoires (prévisionnel) : 50% du coût total de l’étude : 10 000 euros.
Calendrier	Etude prévue pour 2023/2024.
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d’évaluation	
Conséquence sur la fonction de centralité	Le futur usage de cette parcelle est susceptible d’avoir un fort impact sur la vie de la commune et du centre-bourg.



FICHE ACTION N° 24

Réaménagement du parc de loisirs

Orientation stratégique	Un cadre de vie de qualité (5) – Offrir un espace de détente et de loisirs
Action nom	Réaménagement du parc de loisirs
Action n°	24
Statut	En maturation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire
Description de l'action	<p>Le parc de loisirs de la commune est peu attractif, possède des équipements vétustes et ne propose pas une offre de loisirs diversifiée.</p> <p>Le projet consiste à réaménager le parc : installation de nouveaux jeux pour enfants, aménagement et balisage de circuits pédestres et VTT/VTC, aménagement paysager, installation de nouveaux mobiliers (bancs, tables de pique-nique), valorisation de l'étang et du Cissereau... La pratique sportive doit être favorisée : par exemple, création d'un nouveau parcours de santé, installation d'un city stade, réfection du skate-park... Une attention particulière sera prêtée à la cohabitation des usages et des populations. Ce parc est destiné à être un lieu de centralité.</p>
Partenaires	<p>Etat, CR-CVL, Syndicat mixte du bassin de la Cisse, CEREMA : accompagnement en ce qui concerne la zone humide du parc.</p> <p>CDPNE41 : conseils liés à l'environnement.</p> <p>Association locale de pêcheurs.</p>
Dépenses prévisionnel/définitif	Budget total alloué au projet : 400 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	<p>Année 2023 : 100 000 euros alloués.</p> <p>Plusieurs pistes de financement envisagées :</p> <p>DETR DADD Région (CRST) CEREMA (Sentier Nature)</p>
Calendrier	<p>Janvier 2021 : étude pour l'aménagement et l'attractivité du parc de loisirs (CAUE)</p> <p>Avril 2021 : premiers échanges du groupe de travail composé d'élus.</p> <p>Février 2022 : Consultation pour l'aménagement du parc de loisirs et l'élaboration d'une trame paysagère dans la commune (<i>abandonnée</i>).</p> <p>Juin 2022 : constitution d'un comité technique (élus, agents) pour réfléchir à l'aménagement du parc de loisirs.</p> <p>2023-2026 : réaménagement progressif du parc.</p>



Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de « zones » de loisirs créées. - Nombre de kilomètres de sentiers aménagés ou restaurés. - Evolution de la fréquentation du parc. - Nombre d'évènements ayant lieu dans le parc.
Conséquence sur la fonction de centralité	<p>Selon les aménagements qu'ils présentent et les loisirs qu'ils offrent, les parcs de loisirs sont des équipements rayonnant sur le bassin de vie voire au-delà. Le réaménagement du parc de loisirs de Veuzain-sur-Loire doit permettre de rendre celui-ci plus attractif et donc de renforcer la fonction de centralité de la commune.</p>

Annexe 4

Maquette financière annuelle relative au programme Petites Villes de Demain pour la commune de Veuzain-sur-Loire

Année 2023

Au titre de l'année budgétaire 2023, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière annuelle prévisionnelle précise les financements prévus en début de chaque année :

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs	Précisions sur niveau de validation pour chaque financeur
Programme d'Intérêt Général d'amélioration de l'habitat*	CA Blois Agglopolys	1 923 850 € <i>(coût global à l'échelle du territoire de l'EPCI, pour la période 2020-2025)</i>	1 556 053 €	-	ANAH : 367 798 €	Co-financement de l'ANAH validé.
Réhabilitation et extension de la maison de santé pluri-professionnelle	Commune de Veuzain-sur-Loire	1 millions € <i>(prévisionnel)</i>	300 000 €	250 000 € (CPER) +10% (bonus ORT)	Région CVL : 250 000 € (CPER) CD41 : 100 000 €	Les financements n'ont pas été sollicités.
Création d'un pôle d'activités commerciales à l'école Maurice Genevoix	Commune de Veuzain-sur-Loire	686 237 € (HT)	363 237 €	168 060 € (plan de relance-fonds friche) 75 000 € (DSIL)	Région CVL : 80 000 € (CRST)	Projet lauréat du Fonds Friche 2022. DSIL obtenue (2022). CRST en attente.
Réaménagement du parc de loisirs (année 2023)*	Commune de Veuzain-sur-Loire	80 000 € <i>(prévisionnel)</i>		32 000 € (DETR)	CD41 : DDAD	Les financements

					<u>CEREMA</u> (« Sentiers de nature »)	n'ont pas été sollicités.
Aménagement d'une aire de cyclotourisme	Commune de Veuzain-sur-Loire	20 000 € (prévisionnel)			<u>Région CVL</u> <u>CEREMA</u> : (« Sentier de nature ») Alveole+	Les financements n'ont pas été sollicités.
Réfection voirie (année 2023)*	Commune de Veuzain-sur-Loire CD41	285 000 €	187 000 €	8 000 € (Amendes de police)	<u>CD41</u> : 60 000 € (participation) 30 000 € (DSR)	Les financements n'ont pas été sollicités.
Renouvellement de l'éclairage public (année 2023)*	Commune de Veuzain-sur-Loire	79 779, 56 €	14 779, 56 €	20 000 € (DETR)	<u>SIDELC</u> 15 000 € <u>Région CVL</u> 30 000 €	Les financements n'ont pas été sollicités.
Installation de dispositifs de vidéo-protection (année 2023)*	Commune de Veuzain-sur-Loire	20 000 € (prévisionnel)	4 000 €	16 000 € (DETR)		Les financements n'ont pas été sollicités.
Etude sur le devenir de la partie nord du collège J. Crocheton	Commune de Veuzain-sur-Loire	30 000 € (prévisionnel)	15 000 €	-	<u>Banque des Territoires</u> 15 000 € (crédits ingénierie PVD) (prévisionnel)	Les financements n'ont pas été sollicités.
Rénovation du gymnase (année 2023)*	Commune de Veuzain-sur-Loire	50 000 € (prévisionnel)		20 000 € (DETR)	<u>ANS</u>	Les financements n'ont pas été sollicités.

*projets réalisés par phase.

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR	DSIL	Volet territorial du CPER	Autres (préciser)
689 060 €	168 060 €	88 000 €	75 000 €	350 000 €	8000 € (Amendes de police)

Annexe 5

Bilan financier de l'année 2022

relative au programme Petites Villes de Demain pour la commune de Veuzain-sur-Loire

Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Terrain de foot synthétique	Commune de Veuzain-sur-Loire	750 000 €	290 000 €	150 000 € (DETR)	CD41 : 150 000 € ANS : 100 000 € FFF : 60 000 €
Renouvellement de l'éclairage public	Commune de Veuzain-sur-Loire	50 000 €	19 823 €	15 677 € (DETR)	CR-CVL : 14 500 € (CRST)
Rénovation du gymnase <i>Tranche 2022 - portes</i>	Commune de Veuzain-sur-Loire	35 000 €	20 000 €	15 000 € (DETR)	-
Création d'une micro-crèche et d'un Relais Petite Enfance	Commune de Veuzain-sur-Loire	75 000 €	11 060 €	31 970 € (DSIL)	31 970 € (CAF)
Création d'un Espace France Services	Commune de Veuzain-sur-Loire	272 876 €	64 201 €	121 025 € (FNADT) 53 150 € (DETR)	CR-CVL : 34 500 € (CRST) <i>(prévisionnel)</i>
Réfection de la voirie <i>Tranche 2022 -</i>	Commune de Veuzain-sur-Loire Conseil départemental de Loir-et-Cher	191 892 €	96 892 €	8 000 € (amendes de police)	CD41 : 57 000 € (participation) 30 000 € (DSR)

Valorisation des rottes	Commune de Veuzain-sur-Loire	543,72 €	543,72 €	-	-
Développement de la vidéo-protection <i>Tranche 2022</i>	Commune de Veuzain-sur-Loire	21 000 €	3 177 €	17 823 € (DETR)	
Opération « Ticket Commerçant »	Commune de Veuzain-sur-Loire	20 000 €	4 800 €	-	Banque des Territoires (CDC) : 19 200 €

Total crédits Etat sollicités	DETR	DSIL	FNADT	Autres (préciser)
412 645 €	251 650 €	31 970 €	121 025 €	8 000 € (amendes de police)